



ACE EUROPE bvba
Antwerpsesteenweg 21 bus 5
B-2500 Lier

Tel. : +32(0)3 480 55 15
Fax. +32(0)3 480 83 96
e-mail : info@ace-europe.be

APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE

RAPPORT DE HAÏTI : ETUDE DE CAS

Gerrit Desloovere
Port au Prince, février 2006.

Abréviations

AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
BID	: Banque Interaméricaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
CAEP	: Comite d'Adduction d'Eau Potable
CAEPA	: Comite d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement
CAMEP	: Centre Autonome Métropolitain d'Eau Potable
CAMO	: Comite d'appui a la Maîtrise d'Ouvrage
CAR Haïti	: Cellule d'appui régionale Haïti
CASEC	: Conseil d'administration De Section Communale
COCEPA	: Comité Communal d'Eau Potable et d'Assainissement
CORDAID	: Catholic Organisation for Relief and Development AID
CPH	: Comité PROTOS Haïti
CREPA	: Conseil de Régulation de l'Eau Potable et de l'Assainissement
EPPLS	: Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTIH	: Groupe Technologie Intermédiaire d'Haïti
GRET	: Groupe de recherche et d'échanges technologiques
GTZ	: Gesellschaft fur Technische Zusammenarbeit
ICC	: International Child Care
ODRINO	: Organisation du Développement Rural Intégré du Nord Ouest
MDO	: Maîtrise d'Ouvrage
MPP	: Mouvement Paysan de Papaye
OMS/OPS	: Organisation Mondiale/ Panaméricaine de la Santé
ONEPA	: Office Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement
POCHEP	: Poste Communautaire d'Hygiène et d'Eau Potable
PROTOS	: Projectgroep voor Technische OntwikkelingsSamenwerking
SNEP	: Service National d'Eau Potable
SWOT	: Strengths Weaknesses Opportunities Treaths
TPTC	: Travaux Publics Transport et Communication
UEBH	: Union Évangélique Baptiste d'Haïti
UE	: Union Européenne
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ABREVIATIONS	2
<u>1 INTRODUCTION SUR LE DÉROULEMENT DE LA MISSION</u>	5
<u>2 CONTEXTE DU PAYS</u>	5
2.1 RÉALITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE	5
2.2 DÉCENTRALISATION	6
2.3 EAU ET ASSAINISSEMENT	10
2.3.1 LA SITUATION DU SECTEUR D’EAU ET ASSAINISSEMENT	10
2.3.2 LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES	10
2.3.3 PAYSAGE DES ACTEURS DU SECTEUR.....	12
2.4 LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS ET ORGANISATIONS INTERMÉDIAIRES	15
<u>3 SYNTHÈSE DES CONSTATS RELATIFS A L’ORGANISATION A L’APPUI, A LA MDO.....</u>	15
3.1 REMARQUES PAR RAPPORT À LA MÉTHODOLOGIE DE PROTOS.....	15
3.2 L’APPUI À LA MAÎTRISE D’OUVRAGE EN PRATIQUE : LES PARTENAIRES DE PROTOS EN HAÏTI.....	17
3.2.1 DESCRIPTION DES ACTEURS :	17
3.2.2. INFLUENCES CONTEXTUELLES	21
3.2.3.- APPRÉCIATION DU MONTAGE INSTITUTIONNEL DES PROJETS.....	21
3.2.4.- L’APPUI AUX COMMUNES	22
3.2.5.- APPRÉCIATION DE L’APPUI AUX COMMUNES	22
3.2.6.- L’APPUI AUX VILLAGES	22
3.2.7.- CONCLUSION SUR L’APPUI À LA MDO EN PRATIQUE.....	22
3.3 DESCRIPTION QUALITATIVE PAR RAPPORT AUX ÉLÉMENTS DANS LE SYSTÈME PROTOS.....	23
3.4 COMPARAISON AVEC AUTRES BAILLEURS.....	24

4 ETUDE EVALUATIVE : CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

25

4.1	CONSTATS SUR L’EFFICIENCE	25
4.2	CONSTATS SUR L’EFFECTIVITÉ.....	26
4.3	CONSTATS SUR LA DURABILITÉ	27
4.4	CONSTATS SUR L’IMPACT	28

5 RECOMMANDATIONS.....

29

6 ANNEXES.....

30

6.1	FICHES TECHNIQUES ET GUIDES D’INTERVIEW.....	31
6.1.1	CPH	31
6.1.2	GTIH, CAP HAÏTIEN	46
6.1.3	UEBH BASSIN VERSANT DES MOUSTIQUES	62
6.1.4	CONCERN SAUT D’ EAU	71
6.2	DÉROULEMENT DE LA MISSION	76
6.3	DOCUMENTS CONSULTES :	77
6.4	RAPPORT DE LA REUNION DE RESTITUTION	78
6.5	RAPPORT DE RÉUNION DE DÉMARRAGE :.....	81

1 INTRODUCTION SUR LE DÉROULEMENT DE LA MISSION

Après une réunion de préparation dans les locaux de PROTOS et des entretiens avec Anne Coutteel, coordinatrice CAR Haïti, on a décidé de retenir 3 projets de PROTOS avec des partenaires locaux différents :

- CPH ; Camp Perrin, Eau Potable
- GTIH, Cap Haïtien, Assainissement
- UEBH/ODRINO, Moustiques, eau potable et irrigation (GIRE)

Et un projet avec une autre ONG internationale, exécuté en consortium avec PROTOS et CPH :

- CONCERN/PROTOS/CPH, Saut d'Eau, eau potable et irrigation (GIRE)

Les deux premiers projets furent visités sur le terrain; des entretiens avec des responsables de CONCERN et UEBH ont fourni les informations sur leurs interventions¹.

L'étude de dossiers de projet et d'autres documents (évaluations, textes de loi, contrats, protocoles etc.)² ont permis d'avoir plus de compréhension de la situation locale. Notamment l'évaluation du programme de CPH, réalisée en 2003 par Estienne et Mathurin, Hydroconseil a été d'une grande utilité.

Une réunion intermédiaire avec ACE Europe et PROTOS a Gand (Belgique) a permis de faire une mini restitution de visite de terrain aux deux premiers partenaires, CPH et GTIH.

Une rencontre de restitution avec les partenaires de PROTOS en Haïti a eu lieu le 7 décembre 2005. Les représentants de PROTOS, CPH, GTIH, UEBH et Iteca ont discuté autour d'une présentation PowerPoint.³

2 CONTEXTE DU PAYS

2.1 Réalité socio-économique

- Pays le plus pauvre de l'hémisphère, indépendant depuis 1804, isolation relative a cause de situation géographique, langue, niveau de développement économique et instabilité politique.
- Il n'y a plus d'investissements et la dépréciation de la gourde est continue.
- Données de base⁴ :
 - Superficie : 27 850 km² (1/20 de la France)
 - Population : environ 8 millions d'habitants.
 - 95% noirs - 4 % de mulâtres - 1% autres
 - Densité : 234 hab/Km²
 - Population rurale : 65 à 70 %
 - Pays montagneux : 2/3 du territoire

¹ Voir annexe 1 : déroulement de la mission

² Voir annexe 2 : documents consultés

³ Rapport en annexe 3

⁴ Source : www.alliance-haiti.com

- Climat tropical
- Langues : Créole 100 % (tous les Haïtiens parlent créole) 10 à 15 % parlent aussi le français.
- Monnaie: Gourde 43 gourdes = 1 dollars US (dec 2005)
- PIB 226 USD
- Analphabétisme : 55 %
- Mortalité infantile : 87/1000
- Espérance de vie : Homme 52,8 femme 56,1
- 1 médecin pour 7143 habitants
- Taux de chômage dans les villes 70%
- Exportations : 73 millions de dollars (1994)
- Importations : 292 millions de dollars (1994)
- Dette extérieure : 1048 millions de dollars (2000, PNUD)
- Service de la dette par rapport aux exportations : 45 %
- Inflation : 23 % (2004)
- Taux de croissance : - 5%

2.2 Décentralisation

La décentralisation est inscrite dans l'agenda politique depuis les années '80 et a pris forme pour la première fois dans la constitution de 1987, dans ses articles 61 et suivants :

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉCENTRALISATION

Article 61:

Les collectivités territoriales sont la section communale, la commune et le département⁵.

Article 61.1:

La loi peut créer toute autre collectivité territoriale.

SECTION A : DE LA SECTION COMMUNALE

Article 62:

La section communale est la plus petite entité territoriale administrative de la République.

Article 63:

L'administration de chaque section communale est assurée par un conseil de trois (3) membres élu au suffrage universel pour une durée de quatre (4) ans. Ils sont indéfiniment rééligibles. Son mode d'organisation et de fonctionnement est réglé par la loi.

Article 63.1:

Le conseil d'administration de la section communale est assisté dans sa tâche par une assemblée de la section communale.

Article 64:

L'État a pour obligation d'établir au niveau de chaque section communale les structures propres à la formation sociale, économique, civique et culturelle de sa population.

Article 65:

Pour être membre du conseil d'administration de la section communale, il faut:

- a) être haïtien et âgé de 25 ans au moins;*
- b) avoir résidé dans la section communale deux (2) ans avant les élections et continuer à y résider;*
- c) jouir de ses droits civils et politiques et n'avoir jamais été condamné à une peine afflictive et*

⁵ Les représentants au niveau départemental sont nommés par le pouvoir central.

infamante.

SECTION B: DE LA COMMUNE

Article 66:

La Commune a l'autonomie administrative et financière. Chaque Commune de la République est administrée par un Conseil de trois (3) membres élus au suffrage universel dénommé Conseil Municipal.

Article 66.1:

Le Président du Conseil porte le titre de Maire. Il est assisté de Maires adjoints.

Article 67:

Le Conseil Municipal est assisté dans sa tâche d'une Assemblée municipale formée notamment d'un représentant de chacune de ses Sections communales.

Article 68:

Le mandat du Conseil municipal est de quatre (4) ans et ses membres sont indéfiniment rééligibles.

Article 69:

Le mode d'organisation et de fonctionnement de la Commune et du Conseil municipal sont réglés par la loi.

Article 70:

Pour être élu membre d'un Conseil municipal, il faut:

- a) être haïtien*
- b) être âgé de vingt-cinq (25) ans accomplis.*
- c) jouir de ses droits civils et politiques.*
- d) n'avoir jamais été condamné à une peine afflictive et infamante.*
- e) avoir résidé au moins 3 ans dans la Commune et s'engager à y résider pendant la durée de son mandat.*

Article 71:

Chaque Conseil municipal est assisté sur sa demande d'un Conseil technique fourni par l'administration centrale.

Article 72:

Le Conseil municipal ne peut-être dissous qu'en cas d'incurie, de malversation ou d'administration frauduleuse légalement prononcée par le tribunal compétent.

En cas de dissolution, le Conseil départemental supplée immédiatement à la vacance et saisit le Conseil Electoral Permanent dans les soixante (60) jours à partir de la date de la dissolution en vue de l'élection d'un nouveau Conseil devant gérer les intérêts de la Commune pour le temps qui reste à courir. Cette procédure s'applique en cas de vacance pour toute autre cause.

Article 73:

Le Conseil municipal administre ses ressources au profit exclusif de la municipalité et rend compte à l'Assemblée municipale qui elle-même en fait rapport au Conseil départemental.

Article 74:

Le Conseil municipal est gestionnaire privilégié des biens fonciers du domaine privé de l'Etat situés dans les limites de sa Commune. Ils ne peuvent être l'objet d'aucune transaction sans l'avis préalable de l'Assemblée municipale.

Ceci reste cependant lettre morte et il n'y a pas eu de décrets ou lois d'exécution, à l'exception d'un décret fiscal qui prélève des impôts sur le revenu pour les collectivités territoriales (2%), prélèvement qui est entièrement géré par Port au Prince. Le magistrat du Cap haïtien par exemple se plaint que les revenus générés dans la ville (taxes payés par les touristes qui débarquent d'un bateau de croisière, qui accoste hebdomadairement avec des milliers de passagers; impôts sur les maisons commerciales etc.) partent directement pour l'administration centrale de Port au Prince et

il doit supplier la capitale pour chaque poste budgétaire de son administration. L'expression « la république de Port au Prince » est toujours d'actualité.

Il y a cependant une proposition de loi sur la décentralisation qui a été soumise aux autorités compétentes, mais depuis on attend les nouvelles chambres législatives pour qu'elle puisse être débattue et éventuellement approuvée. Elle prévoit les fonctions des administrations communales et des sections communales et assigne le rôle de maître d'ouvrage en matière d'eau potable et d'assainissement aux mairies :

Avant-projet de Décret définissant le cadre général de la Décentralisation, les principes de fonctionnement et d'organisation des Collectivités Territoriales Haïtiennes

Section 10: De l'eau et de l'électricité

Art. 89.-

La section communale reçoit les compétences suivantes :

- 1. participation à la protection et à l'entretien des sources et à la conservation des cours d'eau ;*
- 2. participation à la réalisation et à l'entretien des retenues, des systèmes d'irrigation, des puits et forages ;*

Art. 90.-

La commune reçoit les compétences suivantes :

- 1. Production et distribution de l'eau potable*
- 2. réalisation et gestion de puits, de forages et de bornes-fontaines ;*
- 3. participation à l'élaboration du schéma communal d'adduction d'eau ;*
- 4. mise en oeuvre du schéma communal d'adduction d'eau ;*
- 5. entretien et conservation des cours d'eau ;*
- 6. réalisation et entretien des retenues, des barrages, des puits et forages d'envergure communale ;*
- 7. participation à l'élaboration des plans d'électrification de la commune*
- 8. mise en oeuvre des plans locaux de production, de distribution et de maîtrise d'énergie ;*
- 9. participation à la gestion des infrastructures énergétiques ;*
- 10. réalisation et gestion de l'éclairage public.*

Art. 91.-

Le département reçoit les compétences suivantes :

- 1. Participation à l'élaboration des normes nationales d'approvisionnement en eau ;*
- 2. participation à l'élaboration du schéma directeur départemental d'adduction d'eau ;*
- 3. participation à l'élaboration du schéma directeur départemental d'électrification ;*
- 4. participation à l'élaboration du schéma national d'électrification.*

Enfin, le consultant reprend ici un texte de Estienne/Mathurin dans son évaluation du programme de CPH, passage pertinent par rapport à ce sujet :⁶ Sur la voie de la décentralisation : le rôle des communes :

⁶ Estienne et Mathurin, *ibidem*, pp. 23 e.s.

Les différentes lois sur la décentralisation qui sont en cours de mise en place, et particulièrement la loi-cadre portant sur la décentralisation au sein du secteur de l'eau potable, encouragent beaucoup d'acteurs à impliquer de plus en plus les instances communales dans les projets et surtout dans la gestion des infrastructures.

Dans beaucoup de pays, c'est la politique de décentralisation qui a permis de sortir de la situation délicate où le service public de l'eau potable était assuré par des services techniques d'État centralisés peu opérationnels, et relayé sur place par des structures communautaires peu professionnelles et souvent sans reconnaissance officielle.

Le principe proposé par la loi-cadre de rendre les communes responsables (maîtres d'ouvrage) du service de l'eau potable sur leur territoire est une porte de sortie qui aura de réelles chances de succès... lorsque les communes auront les capacités de prendre en charge ces nouvelles responsabilités. La situation actuelle pose un double problème évident :

- en toute logique, on ne peut encore légalement confier les responsabilités de maîtrise d'ouvrage aux communes tant que la loi-cadre n'est pas votée;
- la loi-cadre ne sera en pratique applicable que lorsque les conseils communaux auront développé les capacités nécessaires, ce qui a peu de chances d'arriver tant qu'ils n'ont pas commencé à exercer ces responsabilités.

Par quoi commencer ? Former des cadres communaux à des responsabilités qu'ils n'exercent pas encore ? Malheureusement, la maîtrise d'ouvrage n'est pas une discipline qui peut se prêter à un enseignement magistral. Ce n'est qu'en étant confronté aux difficultés de la planification, du montage de projet et du passage de marchés publics qu'un administrateur communal peut tirer profit d'une formation sur ces aspects, ou plus précisément d'un appui-conseil.

La solution proposée par la loi-cadre n'est pas totalement satisfaisante. Il est dangereux que le SNEP, ou plutôt le futur ONEPA, se substitue en un premier temps aux communes pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Il est fort probable que l'ONEPA retarde autant que possible le transfert de compétences vers les communes, ne serait-ce que pour pouvoir encore justifier son existence. Il aurait été plus pertinent d'attribuer la maîtrise d'ouvrage une fois pour toute aux communes, et de leur permettre de déléguer une partie de leurs responsabilités à l'ONEPA, qui ne prendrait alors que les décisions d'ordre technique à la place de la commune. Cette délégation pouvait alors plus facilement évoluer vers une assistance à la maîtrise d'ouvrage (mêmes rôles, sauf que cette fois-ci c'est la commune qui est responsable des décisions prises, sur conseil de l'ONEPA).

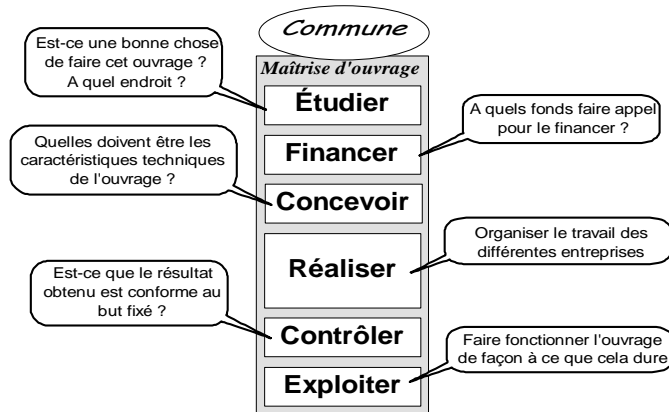


Figure 1 : Les responsabilités que les communes devraient endosser dans le futur

2.3 Eau et assainissement

2.3.1 LA SITUATION DU SECTEUR D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Synthèse des taux de couverture des besoins en EPA au 31 décembre 2003⁷

Secteurs	Taux de couverture en %				
	Zone métropolitaine	Villes secondaires	Milieu Urbain	Milieu rural	Tout le pays
Alimentation en EP	58.3	50.1	53.3	51.6	52.3
Assainissement de base :					
Évacuation des excréta	43.4	41.4	42.2	24.8	31.8
- Évacuation des déchets solides	35.10	25.0	30.0	-	30.0

Ces chiffres sont plus élevés que celles du rapport de l'indice du développement humain du PNUD, qui parle de 29 % d'accès à l'eau potable.

2.3.2 LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES

- Contexte favorable
- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté : on est en train de le développer et l'accès à l'eau potable est prévu
- L'Union Européenne, la Banque Interaméricaine de Développement et la Banque Mondiale ont inscrit l'eau potable et l'assainissement comme secteurs importants. Il faut cependant que le gouvernement haïtien vienne avec des propositions concrètes.
- PROTOS et CPH et CPH ont joué un rôle important dans l'élaboration de la nouvelle loi cadre sur la gestion de l'eau potable et l'assainissement

Pour ce dernier point, il faut voir aussi Estienne et Mathurin, *ibidem*, pp. 16 e.s. :

Les différentes versions provisoires du texte de la loi-cadre sont disponibles et ce qui devrait être la future répartition des rôles dans le secteur eau potable et assainissement est déjà bien connue de la plupart des acteurs (services de l'État, ONG, bailleurs), excepté peut-être des conseils communaux et des structures locales de gestion, qui sont généralement peu informés. Depuis bientôt deux ans la loi-cadre n'a plus été modifiée et se trouve dans une impasse institutionnelle, puisqu'elle n'a toujours pas été présentée au parlement. Il est probable que la reprise du dossier par les différents Premiers Ministres qui se succèdent, les craintes de la CAMEP sur son avenir, les tensions entre les différents ministères réclamant une part de tutelle sur l'eau, et l'opposition de certains membres du gouvernement aux réformes de décentralisation sont autant de facteurs de blocage qui empêchent sa finalisation.

⁷ Source : OMS

Tous les acteurs du secteur de l'eau se trouvent donc dans une incertitude qui conduit à :

- *freiner l'investissement dans le secteur de l'eau potable (par exemple, le programme d'investissement que la BID envisage est toujours en suspens, en attente du vote de la loi-cadre),*
- *empêcher la mise sur pieds de programmes nécessaires à la mise en application de la loi-cadre (appui et formation des collectivités locales),*
- *faire perdurer des structures de gestion locales bénévoles qui ont souvent peu de légitimité, aux côtés des structures communales qui pourraient être plus légitime si elles pouvaient réellement jouer un rôle dans le service de l'eau potable,*
- *mettre sur pieds des montages hybrides entre la situation habituelle et la réorganisation future.*

Tout ceci restreint les opérateurs tels que les ONG à réaliser des infrastructures sans savoir exactement à quelle entité locale apporter un appui à la gestion, ni quelles relations tisser avec les acteurs institutionnels en place.

Que prévoit la loi-cadre ?

En tenant compte des commentaires des divers intervenants dans le secteur, la loi cadre prévoit :

- *De créer un « **Office Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement** » (ONEPA), regroupant les compétences des actuels CAMEP, SNEP et POCHEP. Cette entité publique aurait les capacités techniques nécessaires à la maîtrise d'ouvrage des programmes d'investissements dans le secteur.*
- *De **confier aux communes la maîtrise d'ouvrage finale** des systèmes d'eau potable et d'assainissement, lorsque ces collectivités territoriales auront développé les compétences nécessaires à cette responsabilité. Dans un premier temps, cette maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'ONEPA.*
- *De créer un **organisme de régulation du secteur**, le « Conseil de Régulation de l'Eau Potable et de l'Assainissement » (CREPA) qui attribuera aux communes qu'il aura reconnues avoir les capacités nécessaires, une licence d'exercice complet de la maîtrise d'ouvrage. Cet organisme orchestrera le transfert de maîtrise d'ouvrage depuis l'ONEPA vers les communes.*
- *D'imposer aux maîtres d'ouvrage l'obligation de faire approuver par l'organisme régulateur tous contrats de délégation et de l'exploitation (contrats de gestion, d'affermage ou de concession) qu'ils souhaitent signer avec des exploitants privés ou communautaires.*
- *De mandater l'ONEPA⁸ pour assumer le contrôle et le suivi des contrats de gestion, d'affermage et de concession ainsi que la gestion de réseaux urbains pour les communes et la coordination des services de support aux petits réseaux, plus particulièrement les réseaux ruraux.*

Toute cette réorganisation est basée sur les principes suivants :

- *La séparation des responsabilités de réglementation, d'une part et celle de la maîtrise d'ouvrage et de fourniture des services d'autre part ;*
- *La constitution d'une entité publique nationale forte, chargée d'assurer la régulation des intervenants, principalement les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires. Cette entité devra établir une politique tarifaire ainsi que des normes diverses.*

⁸ Pour Port-au-Prince, l'ONEPA devra assurer la maîtrise d'ouvrage jusqu'à ce qu'un organisme intercommunal couvrant la capitale puisse être mise en place.

- Décentraliser la maîtrise d'ouvrage afin qu'un organisme public garde la responsabilité finale du service de l'eau potable, mais que cet organisme soit le plus proche possible des usagers.
- Ouvrir les possibilités de délégation de gestion et d'exploitation pour en améliorer la professionnalisation.

Toutefois, le texte actuel de la loi-cadre ne montre pas clairement le rapport qui devra exister entre l'ONEPA et les communes qui seront devenues maîtres d'ouvrage de leur réseau.

2.3.3 PAYSAGE DES ACTEURS DU SECTEUR

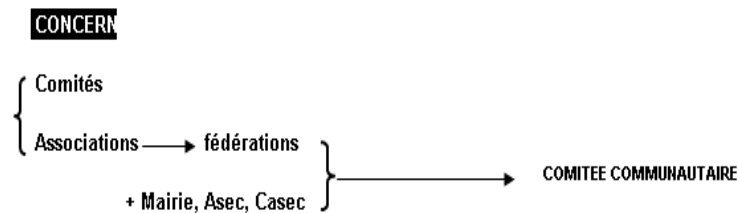
- Les ménages : le ménage est à la source des demandes pour les ouvrages. Les femmes y jouent un rôle important comme responsable du foyer. Les enfants, et souvent les filles, sont chargés de chercher l'eau aux points d'eau où a la source. Peu de gens ont l'habitude d'utiliser exclusivement les latrines.
- Le niveau village/ville ; la situation contextuelle est différente pour chaque projet :
 - A Camp Perrin les structures de base sont les CAEP et CAEP(A), comme structure de base formée pour le projet, avec un CAEP par zone. Ils composent ensemble avec trois structures préexistantes (deux groupements de femmes et un regroupement de notables) le CAMO, Comité d'appui à la Maîtrise d'Ouvrage. La mairie siège également dans le CAMO. :



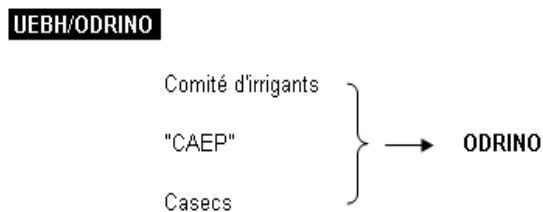
- GTIH au Cap travaille uniquement avec des comités de quartier et un regroupement pré existant qui sont en processus de fédéralisation. :



- Concern (Saut D'Eau) travaille avec quelques groupes de base choisis parmi une soixantaine qui fonctionnent dans la commune: la mairie est impliquée dans la mise en place du comité communal, notamment pour le choix de 3 représentants du bourg Saut d'Eau, mais ce sont des délégués du bourg de Saut d'Eau et donc pas des représentants de la Mairie qui complètent avec 3 personnes les autres 8 (2 délégués de chaque des 4 sections communales) dans le comité communal. L'idée est que la Mairie est impliquée dans le processus autour du plan directeur comme un acteur en part entier (bien qu'il est très faible pour le moment).



- L'UEBH travaille de son côté avec des comités d'irrigants, des comités d'eau potable et des Casecs, à l'intérieur de la structure locale de l'église, l'ODRINO, qui s'occupe, en plus de l'eau potable, de santé, d'éducation, de la vie spirituelle :



- Les communes : en théorie les administrations communales devraient être les maîtres d'ouvrage, et PROTOS a opté de travailler dans ce sens. CPH les suit clairement dans cette voie ainsi que UEBH. Concern et GTIH sont encore hésitants. En réalité les attitudes des mairies sont très différentes ; quatre communes, autant de positionnements des magistrats (le tout évidemment aléatoire dans le temps selon les résultats des élections 2006).

- 1- Politique et opportuniste (Saut d'Eau)
- 2- Contrôle administratif (Cap-Haïtien)
- 3- Intéressée et bonne volonté (Camp-Perrin)
- 4- Intéressée et participante (Plaine des Moustiques)

- Les ONG locales sont intermédiaires entre les bailleurs de fonds et la population cible. Ils s'occupent de l'ingénierie sociale, d'appui technique et de gestion de fonds. Ils sont à la fois en partie maître d'ouvrage et maître d'œuvre. En général on a l'impression qu'ils prennent encore une place trop importante dans les programmes et se comportent beaucoup plus comme propriétaire et responsable final que comme intermédiaire. Ceci est dû entre autre aux exigences et procédures imposées par les bailleurs de fonds qui rendent un transfert réel de responsabilité difficile. Reste un fait que les ONG sont encore indispensables (incontournables) et risquent de le rester longtemps. À l'avis du consultant ils devraient chercher à se positionner comme espace centrale ou la base et les autres acteurs se rencontrent, s'écoutent et développent ensemble le programme en respect mutuel. Un modèle alternatif pour l'éternel dilemme entre bottom up et top down ; trop souvent on est coincé entre une conviction « bottom up » et une réalité « top down » les représentants des ONG internationales et les organisations de la société civile locale pourraient alors créer un organe ad hoc qui se réunit régulièrement et où ils sont les portes paroles des différents mondes qu'ils représentent : les bailleurs de fonds et organisations

intermédiaires d'un cote et la population bénéficiaire de l'autre. Les différentes attentes, interprétations et, parfois agendas pourraient être conciliés dans cet espace.

- Le secteur privé : uniquement au Cap avons-nous constaté la collaboration avec des entreprises privées en tant que sous contractants de GTIH ou engagées directement par les comités de quartier.
- Le secteur public (eau)⁹

À la fin des années '60, le Service Hydraulique d'Haïti a été scindé en deux :

- *La CAMEP (Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable) ayant pour principale fonction l'alimentation en eau potable de Port-au-Prince et de ses environs.*
- *Le SNEP (Service Nationale d'Eau Potable) responsable de l'alimentation en eau potable des villes de province et du milieu rural.*

Cette action visait une meilleure desserte de la population tant urbaine que rurale. Malheureusement, le gouvernement n'a pas eu les moyens de sa politique pour le secteur. La CAMEP a cependant pu réhabiliter les principaux circuits d'alimentation de Port-au-Prince, et le SNEP renforcer les systèmes des grandes villes secondaires comme le Cap, Jérémie, les Cayes, etc. Les zones rurales ont été largement délaissées. Il a fallu attendre l'initiative engagée à Alma Ata au cours des années '70 « De l'eau pour tous en l'an 2000 » pour que le gouvernement, appuyé par les bailleurs de fonds étrangers, puisse envisager un programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable visant les habitants des zones rurales.

C'est ainsi que le POCHEP (Postes Communautaires d'Hygiène et d'Eau Potable) a vu le jour sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique en 1980. Ainsi, un troisième service d'eau et d'assainissement venait compléter le tableau du secteur de l'eau en Haïti. Ce service de l'État, financé à 80 % par la Banque Interaméricaine de Développement, visait essentiellement la construction de petites adductions d'eau potable en milieu rural, zone où le SNEP n'intervenait pas en raison du manque de rentabilité de tels systèmes.

Les acteurs de la gestion du service de l'eau ne sont pas identifiés : de 1980 à 1991 les systèmes d'AEP construits par le POCHEP et les différentes ONG intervenant dans le secteur, ont poussé les acteurs du secteur à poser la problématique de la cohérence des interventions dans le secteur de l'eau potable. Qui est responsable de la gestion des multiples systèmes d'eau potable construits un peu partout en milieu rural ? Quels principes d'interventions doivent être adoptés par les opérateurs ? Par ailleurs, plusieurs ministères réclament une responsabilité de tutelle concernant la gestion de l'eau en milieu rural :

- *le Ministère des TPTC, ministère de tutelle de la CAMEP et du SNEP ;*
- *le Ministère de l'Agriculture, responsable de l'irrigation de toutes les terres cultivables de la République (et donc concerné par l'utilisation de la ressource eau) ;*
- *le Ministère de la Santé Publique, responsable des conditions sanitaires de la population, tuteur du POCHEP ;*
- *le Ministère de l'Environnement, le dernier né, responsable du contrôle des déchets et de l'assainissement du milieu.*

⁹ Estienne et Mathurin

Appuyé par les grands partenaires financiers et l’OMS, les différentes entités du secteur ont proposé sa réorganisation en fonction de la politique de décentralisation étudiée par le gouvernement.

Une structure provisoire a donc été créée en 1996, l’URSEP, dans le but de préparer une loi-cadre du secteur de l’eau, redéfinissant le schéma institutionnel du secteur de l’eau. Cette structure avait aussi pour mission de gérer la phase de transition qui se terminera par la mise en place effective des différents organismes prévus par la loi-cadre.¹⁰

2.4 Les autres bailleurs de fonds et organisations intermédiaires

Bailleurs de fonds importants en Haïti qui sont actifs dans le secteur de MDO, eau et assainissement, sont (pas exhaustif) :

- Union Européenne et BID et Banque Mondiale en prévision
- OMS/OPS
- UNICEF

Comme organisations intermédiaires de financement et ONG internationales on a :

- Care
- Gret (secteur Urbain)
- Helvetas
- ICC

3 SYNTHÈSE DES CONSTATS RELATIFS A L’ORGANISATION A L’APPUI, A LA MDO

3.1 Remarques par rapport à la méthodologie de PROTOS¹¹

PROTOS donne une grande importance à la mise en place d’une structure sociale locale depuis bien avant l’introduction du concept « maîtrise d’ouvrage » dans le jargon du développement. Le Comité PROTOS Haïti, structure de PROTOS en Haïti jusqu’à 2000, possède d’une section ingénierie sociale, en appui aux sections eau potable et agriculture. La longue marche vers la démocratie cependant, n’ayant pas encore abouti à un gouvernement fonctionnel, a empêché une approche de décentralisation systématique.

Certains partenaires actuels de PROTOS en Haïti restent très sceptiques quant aux chances réelles d’une collaboration fructueuse avec les autorités locales au niveau des mairies et CASEC.

La nouvelle loi cadre, actuellement une proposition, à voter par les chambres législatives, prévoit les mairies comme maîtres d’ouvrage.

L’identification est en grande partie faite par les partenaires, avec un appui de PROTOS sur les choix techniques.

¹⁰ Evaluation Estienne-Mathurin

¹¹ Dans ce texte « PROTOS » réfère à la CAR-Haïti, cellule d’appui régional de PROTOS en Haïti.

Le gros des interventions de PROTOS en Haïti se situe au niveau de la réalisation (appui à la formulation, recherche de financement et suivi administratif) et de la préparation à l'exploitation : (montage de structure sociale, relations avec autorités locales, renforcement organisationnel des acteurs, information sur cadre légal).

PROTOS est le demandeur du projet. Il est responsable du dossier vis-à-vis de l'Union Européenne. Il est chargé de veiller à la méthodologie de mise en œuvre, les aspects transversaux, la gestion du programme, les contacts avec le bailleur de fonds, la finalisation des rapports.

PROTOS se responsabilise des matières suivantes :

- Assumer la responsabilité technique et financière du projet devant les bailleurs.
- Informer les partenaires de la réception des documents officiels de la Commission Européenne, y compris le contrat, les amendements du contrat, révisions du budget. Fournir des copies et discuter les contenus des documents avec les membres du consortium avant leurs signatures et leurs envois à la Commission Européenne.
- Assurer la disponibilité des contributions financières
- Assurer le transfert des fonds au partenaire local dans les délais et selon les modalités décrites dans les protocoles.

De façon concrète, PROTOS contribue aux projets en :

- veillant à la cohérence du programme, à l'harmonisation des approches méthodologiques, aux éléments communs du système de suivi évaluation, à l'application des thèmes transversaux dans la mise en œuvre du programme (le genre, la gestion intégrée des ressources en eau, l'articulation avec les acteurs de développement, l'empowerment)
- jouant le moteur en ce qui concerne l'élaboration des plans directeurs pour la gestion intégrée de l'eau dans la commune de Saut d'Eau,
- finalisant les rapports techniques et financiers selon les consignes du bailleur,
- Gérant des relations avec le bailleur.

Les outils utilisés sont :

- Protocole entre PROTOS et Partenaires
- Plans opérationnels annuels élaborés par les partenaires avec appui de PROTOS
- Cadre Logique
- Rapports financiers et narratifs semestriels
- Séminaires thématiques
- Réunions des comités de pilotage
- Plateformes et regroupements :
 - Plate-forme eau potable et assainissement qui réunit l'État, les acteurs décentralisés et les ONG : PROTOS/ CPH est l'un des fondateurs de cette plate-forme :
 - Plate-forme bassins versants
 - Plusieurs représentants d'autres ONG siègent dans le conseil d'administration du CPH

Cet outil, le comité de pilotage s'avère un instrument très utile pour la phase de réalisation, et a comme fonctions principales le suivi et la prise de décisions de correction durant « l'exécution du projet ». Les comités de pilotage varient dans leur composition mais les représentants du partenaire intermédiaire et de PROTOS Haïti y siègent toujours. En plus d'un mécanisme pour la réalisation

des projets ce comité de pilotage est une école d'apprentissage de collaboration des différents intervenants des secteurs privé et public. La composition des comités de pilotage :

- Camp-Perrin : CPH + PROTOS + Mairie + SNEP
- Rivière de Moustiques : ODRINO + PROTOS
- Cap-Haïtien : GTIH Port-au-Prince + GTIH Cap-Haïtien + PROTOS
- Saut d'Eau : CONCERN + CPH + PROTOS

En pratique PROTOS est le moteur des réunions des comités de pilotage, les convoque et les préside. PROTOS a aussi organisé des sessions de formation en 'Genre et renforcement' avec ses différents partenaires, où le lien entre le rôle des jeunes et l'appropriation des projets par les bénéficiaires est fait.

On peut conclure que :

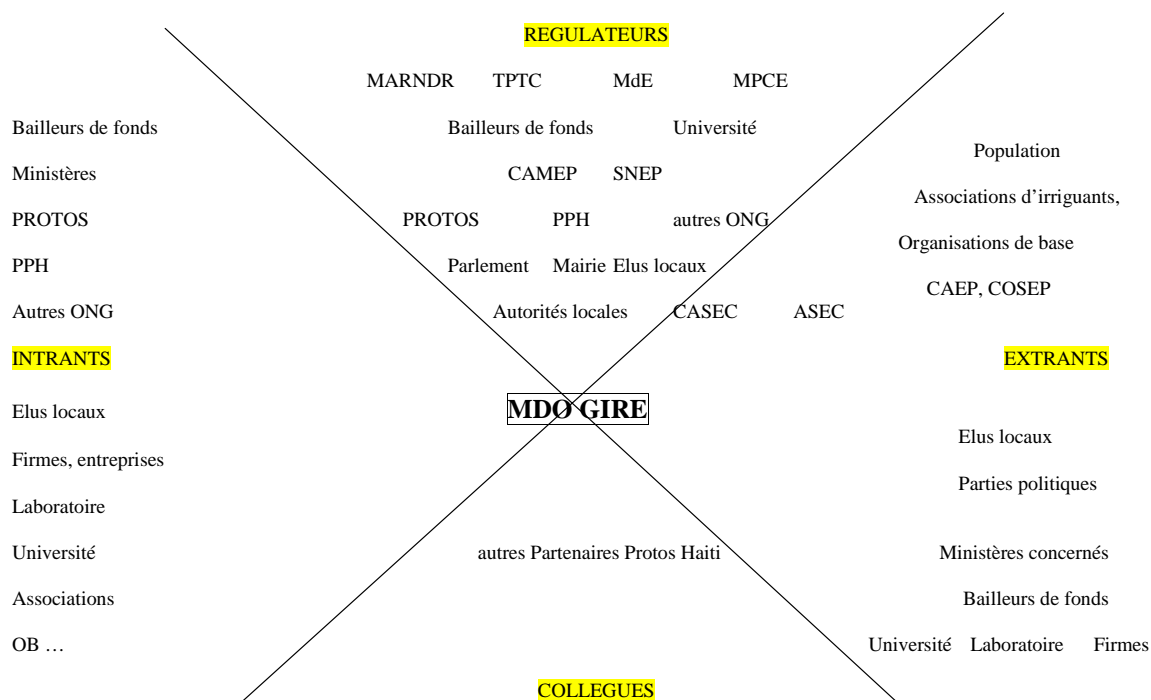
- Il n'y a pas un document stratégique sur l'approche MDO de PROTOS en Haïti.
- En pratique l'approche varie selon les réalités sur le terrain.
- PROTOS cherche à appliquer, avec ses partenaires, les directives de la nouvelle loi cadre en préparation, notamment en impliquant, dans la mesure du possible, les mairies, appelées à être les maîtres d'ouvrage.
- Au niveau national PROTOS est reconnu comme un leader dans le domaine de l'eau potable et d'ingénierie sociale autour des projets d'eau potable.
- Le concept MDO est présent dans les projets de PROTOS en Haïti, même s'il n'était pas encore appliqué sous cette appellation, mais les démarches pour arriver à une appropriation des réalisations par les (structures des) bénéficiaires s'y rapprochent énormément.
- La volonté de chercher à collaborer avec les autorités centrales et décentralisées a augmenté considérablement chez les partenaires de PROTOS ces dernières années et a déjà abouti à des bons résultats dans 2 des 4 cas étudiés.

3.2 L'appui à la maîtrise d'ouvrage en pratique : les partenaires de PROTOS en Haïti

3.2.1 DESCRIPTION DES ACTEURS :

La constellation des acteurs se présente de la façon suivante sous forme d'institutionogramme:

Les **Acteurs** en Haïti sont :



L'institutiogramme cherche à mettre en évidence le type de relations qui existent entre les différents acteurs. Au centre se trouve le programme de PROTOS Haïti. Le segment de gauche, les « INTRANTS », comprend toutes les organisations qui donnent un apport au programme, sous forme d'appui financier, technique, avec des ressources humaines, etc. En haut, avec les « REGULATEURS » on trouve tous ceux qui ont un droit de regard, exercent un contrôle et/ou peuvent influencer le programme. On voit que plusieurs organisations se retrouvent comme intrant et comme régulateur, (exemple les Bailleurs de Fonds gouvernementaux, l'Union Européenne). Le segment à droite contient les « EXTRANTS », les structures bénéficiaires tandis que en bas on trouve les « COLLÈGUES », c'est-à-dire les organisations qui sont actives dans le même domaine et dans la même zone sans qu'il y ait des collaborations directes entre elles. Selon l'intensité des contacts des organisations dans les quatre catégories on les retrouve plus vers le centre (intensif) ou vers les extrémités (peu intensif)

- **PROTOS :** PROTOS travaille avec ses différents partenaires en Haïti à travers des protocoles et des plans opérationnels annuels. Ces partenaires sont des ONG intermédiaires qui travaillent avec des structures locales :
- Les partenaires de PROTOS :

CPH, ONG	
projet :	Renforcement de la gestion communale de l'approvisionnement en eau et assainissement à Camp Perrin, Haïti
financement	UE à Travers PROTOS
Durée	2004 à 2007
GTHI, ONG	

<p>Projet : La gestion des eaux usées et pluviales dans 3 quartiers défavorisés de Cap Haïtien. Financement : UE (Urgence) à travers PROTOS; CORDAID Durée : Mars 04 à Sept 05 (PA 04-07)</p>
<p>UEBH , ONG Projet : Irrigation sur la rivière Des Moustiques dans une perspective de GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau). Financement : UE (LO2002) -PROTOS, gouvernement belge Durée : Oct. 04 à Sept 06 (PA 04-07)</p>
<p>CONCERN , ONG Projet : « Dlo se lavi », un projet de gestion intégrée de l'eau dans la commune de Saut d'Eau. Financement : UE (Cofinancement), PROTOS, CONCERN Durée : Juin 04 à Mai 08 (PA 04-08)</p>

- Les partenaires des partenaires : voir 2.3.3
- Les relations avec les mairies : pour les quatre projets visités ou étudiés, on a constaté qu'il y a quatre types de relations avec les mairies, déterminées en partie par l'attitude des maires :

a) Maire opportuniste et pas intéressé dans le projet et son impact sur la population. Les responsables de la structure locale sont très réticents à contacter la mairie. Le maire se fait inviter à des réunions et à quelques sessions du comité de pilotage, mais ne vient pas. Dans le meilleur des cas il envoie un représentant qui n'est pas intéressé. Le renforcement de la société civile est vu comme stratégie intermédiaire vers l'implication de la mairie (Saut D'Eau).

b) Maire intéressé par le contrôle administratif des ONG et qui insiste à être informé des activités de la société civile, mais qui n'a pas les moyens (financiers et ressources humaines) pour s'impliquer dans ces projets (Cap-Haïtien). GTIH informe systématiquement la mairie de ses activités et sollicite leur appui. Les structures de base sont sceptiques sur la volonté de la mairie et n'y croient pas à moyen terme.

c) Mairie intéressée et impliquée dans la gestion systématique du projet : le maire ou son représentant participe dans les réunions de la CAMO (Cellule d'Accompagnement à la Mise en Oeuvre et du comité de pilotage (Camp-Perrin).

d) implication directe des autorités locales (CASEC) dans les structures de gestion du projet, avec consentement des mairies compétentes de la commune la plus proche (moustiques – Port-de-Paix). Les représentants des structures décentralisées au niveau des CASEC sont d'ailleurs élus parmi les membres des structures de la société civile. Cette présence d'autorité locale est aussi une coïncidence; le collaborateur en question travaille déjà longtemps avec UEBH, un bon jour, il est devenu CASEC et UEBH a décidé de le maintenir au sein de l'équipe, afin qu'il puisse en quelque sorte jouer son rôle d' élu avec les moyens du projet.

On constate donc que le rôle de maître d'ouvrage des mairies comme prévu par la nouvelle loi cadre en préparation et comme préconisé par PROTOS est encore loin d'être assumé et qu'il y a plusieurs conditions préalables à réaliser avant d'y arriver :

- 1- voter et appliquer la nouvelle loi
- 2- doter les mairies de personnes ressources compétentes
- 3- allouer des budgets nécessaires aux mairies
- 4- décentraliser la planification et la coopération
- 5- décentraliser les fiscalités

Les ONG peuvent jouer un rôle dans la réalisation de certains de ces points pour des activités de plaidoyer (voir 1, 4, 5 ci-dessus) par des appuis techniques et financiers (2, 3) et par des appuis techniques (2). La bonne gouvernance ne doit être traitée comme condition d'appui aux services décentralisés, mais plutôt comme objectif de cet appui.

- Le financement des ouvrages

Les ONG intermédiaires, partenaires de PROTOS, soumettent le projet à PROTOS qui l'inscrit dans son plan d'action, ou l'achemine pour financement à l'Union Européenne. Dans les 4 cas étudiés, l'ONG avait identifié les besoins ensemble avec les bénéficiaires, développé « l'idée de projet » avec les structures locales préexistantes (dans deux cas) ou avec les structures locales mises à pied pour le projet (deux cas). Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'application des ouvrages semble avancer beaucoup plus rapide là où le projet est géré par des structures préexistantes (GTIH Cap-Haïtien et UEBH/ODRINO Moustiques).

PROTOS est responsable vis-à-vis des bailleurs et signe des protocoles avec les ONG intermédiaires. PROTOS reste donc le responsable final de l'utilisation des fonds vis-à-vis du bailleur de fonds et gère les budgets ensemble avec les ONG intermédiaires. Les mairies ne sont nullement impliquées dans le financement ou la gestion financière.

- Division des rôles et responsabilités en réalité:

Mairie	Autoriser Implication stratégique
Structures locales Société civile	Maître d'ouvrage en formation Exécution Substitut pour mairies
ONG intermédiaires	Maître d'ouvrage délégué en pratique Maître d'œuvre Mobilisation formation et encadrement des structures de base Appui technique et administratif
Comité de pilotage	Contrôle Suivi pendant exécution Courroie de transmission base - bailleur
PROTOS	Appui technique et administratif, surtout à l'ONG intermédiaire mais en quelque sorte aussi à l'ensemble d'acteurs (donc base, structures locales, services étatiques) Garde-fou Responsabilités financières
Service d'État SNEP	Appui technique Supervision officielle

Secteur marchand	privé	Exécution partielle
------------------	-------	---------------------

3.2.2. INFLUENCES CONTEXTUELLES

La pauvreté du pays et ses habitants rend difficile la mise en place des systèmes d'utilité publique, l'État n'a pas les moyens et le secteur privé n'est pas intéressé vu le manque de marché payant. Le seul moyen de se procurer de l'eau potable, d'assurer l'hygiène est donc de passer par des institutions alternatives qui se situent quelque part entre les logiques du marché traditionnelles (marché libre vs marché centralisé): les structures de la société civile. Dans ce contexte il est difficile d'identifier les structures adéquates qui peuvent garantir la maîtrise d'ouvrage avec légitimité et continuité.

L'instabilité politique et la discontinuité administrative affaiblissent le potentiel des organes décentralisés (mairies, CASEC, ASEC). Les élections organisées au début 2006 pourraient changer les perspectives des mairies concernées. En fait on a affaire à une « privatisation sociale » avec un investissement social de l'étranger ». On constate un début de prise en charge de l'entretien et les frais de fonctionnement par la population mais les frais d'installation ne peuvent être portés par la population ou par l'État et ne pourraient l'être à moyen terme.

3.2.3.- APPRÉCIATION DU MONTAGE INSTITUTIONNEL DES PROJETS

PROTOS a choisi de travailler avec des ONG intermédiaires qui ont l'expertise en eau potable et assainissement et qui ont fait preuve de leurs capacités d'ingénierie sociale. En matière de MDO les choix de PROTOS sont les suivants :

- Travailler dans le sens de la nouvelle loi cadre en préparation qui donne la MDO aux mairies;
- Chercher en attendant l'application de cette loi à monter des structures et mécanismes de substitution « temporaires » avec, dans la mesure du possible selon la situation locale, l'implication de la mairie;
- Entamer un processus de prise en charge réelle par la population cible;
- S'engager dans la réflexion nationale sur la GIRE avec le gouvernement et les organisations internationales et nationales et impliquer ses ONG partenaires dans ce processus;
- Respecter les choix de montage social faits par les partenaires en fonction des réalités de leur zone d'intervention.

Le modèle de base reste assez similaire pour les différents projets: PROTOS est en relation directe avec l'ONG intermédiaire siège dans le comité de pilotage et assure un suivi durant l'exécution du projet. L'ONG intermédiaire forme, appuie et encadre les structures locales de la société civile avec implication de la mairie; l'ONG est le point central pour la réalisation du projet et est en réalité Maître d'ouvrage par « auto délégation ». Les structures locales de la société civile représentent la population cible, l'organisent et mobilisent et se préparent à assurer la continuité en absence de la mairie, de concert avec la mairie ou en appui à la mairie. Les usagers sont organisés par les structures locales et formés par l'ONG intermédiaire. Ces organisations d'usagers sont appelées à devenir des structures locales de la société civile à leur tour. Il y a peu de réflexion sur l'articulation de ces comités d'usagers et les mairies quand un jour les mairies pourraient assumer leur rôle de maître d'ouvrage.

3.2.4.- L'APPUI AUX COMMUNES

Pour le moment il n'y a pas d'appui direct aux communes. Les représentants communaux sont invités à siéger dans les structures de gestion (CAMO, comités de pilotage) mais l'appui se fait aux structures de la société civile

3.2.5.- APPRÉCIATION DE L'APPUI AUX COMMUNES

Dans le contexte actuel l'absence d'appui aux communes est tout à fait acceptable, il faudrait cependant, prévoir des scénarios à appliquer dès que :

- a) la nouvelle loi entre en vigueur
- b) les élections ont eu lieu et les nouvelles équipes communales sont mises en place

A ce moment il va falloir décider si on continue à suivre la voie parallèle ou si on travaille avec les mairies comme maître d'ouvrage officiel et réel. Une réflexion participative devrait être organisée au niveau de chaque projet et une stratégie à moyen terme développée par PROTOS et ses partenaires. (Recommandation 1, voir plus loin)

3.2.6.- L'APPUI AUX VILLAGES

Dans les projets appuyés par PROTOS en Haïti il ne s'agit pas vraiment d'un appui aux villages, mais à certains quartiers de ville (Cap-Haïtien et Camp-Perrin) ou des localités d'une commune (Saut d'Eau, Port-de-Paix). Les ressortissants de ces quartiers / localités forment les structures locales, envoient leurs délégués et sont informés/formés par les ONG intermédiaires.

Dans certains cas ils sont aussi regroupés dans des comités d'usagers (par exemple comité d'irrigants à la rivière Moustiques). Il est à noter cependant que ces comités d'usagers sont créés par le projet et n'émanent pas sous l'initiative des usagers. L'appui donné aux « villages » à travers les structures de la société civile est des types suivants :

- information/ éducation
- formation, renforcement organisationnel
- technique (construction, ingénierie)
- financier (intermédiaires)
- politique (plaidoyer)

Lors des visites de terrain le consultant a pu constater une responsabilité accrue de la population. L'attitude attentiste et dépendante a fait place à une volonté de prise en charge.

3.2.7.- CONCLUSION SUR L'APPUI À LA MDO EN PRATIQUE

- PROTOS intervient au niveau national par la participation aux réflexions et à la préparation d'un cadre de référence national.
- PROTOS travaille aux niveaux locaux en appui direct des ONG intermédiaires.
- PROTOS travaille au renforcement des ONG intermédiaires et initie des sessions thématiques communes : ceci sous forme de réunions et de séminaires qui font partie d'une stratégie à long terme (voir par exemple série d'interventions sur 'gender and empowerment').
- Le concept « appropriation » par ces bénéficiaires s'avère très proche du concept MDO
- PROTOS agit sur deux fronts pour évoluer vers une responsabilisation des mairies et le transfert de la MDO. En amont par la préparation loi cadre, cadre de référence et plaidoyer

auprès des services publics et le protocole avec le service national d'eau potable (SNEP). En aval par l'implication des mairies dans les structures de gestion et de suivi.

3.3 Description qualitative par rapport aux éléments dans le système PROTOS

- A) le dialogue entre acteurs :
- PROTOS réunit les différents partenaires autour de thèmes ... spécifiques (gender, empowerment) et les implique dans les sessions de formation.
 - Les comités de pilotage assurent le dialogue continu entre les acteurs clés d'un projet.
 - PROTOS assure le dialogue avec les services nationaux, participe aux séminaires et ateliers autour de l'eau, invite et informe les partenaires.
 - PROTOS stimule le dialogue entre ces ONG partenaires et les mairies des localités où elles travaillent.
 - PROTOS fait partie de plusieurs plates-formes Haïtiens qui réunissent des organisations nationales et internationales.
- B) Le processus d'apprentissage
- PROTOS encadre les ONG intermédiaires dans tout le parcours de transfert du projet et du montage institutionnel.
 - Une systématisation des expériences et une analyse comparative du progrès de la MDO dans les différents projets pourrait être utile pour les démarches à entreprendre à l'avenir (après la mise en vigueur de la nouvelle loi et l'installation des nouveaux cartels communaux) (voir les recommandations plus loin).
- C) L'appui conseil dans une relation personnalisée avec l'acteur concerné.
- Cet appui conseil se concentre sur les ONG intermédiaires
 - En gestion administrative, compétence politique et planification stratégique
 - En formation supplémentaire selon les besoins
- D) L'Institutionnalisation des positions entre différents acteurs et la formalisation des relations (contractualisation): les différents acteurs se sont mis d'accord sur les responsabilités des uns et des autres avec une formalisation légale qui permet en même temps de prendre des mesures vis-à-vis des qui ne respectent pas leurs engagements ; il y a :
- Protocole entre PROTOS et ONG
 - Plans opérationnels
 - Contrats ponctuels d'exécution avec tiers
- E) Le genre

PROTOS a entamé une série de sessions de réflexion/formation sur l'équilibre du genre et le renforcement auxquelles les partenaires ont participé. Pour GTIH par exemple le coordonnateur, l'ingénieur, un animateur et une animatrice du Cap-Haïtien ont participé, mais il n'y a pas encore une stratégie élaborée ou une dynamique visible. Il y a une différence d'impact de ce travail entre les différents partenaires et entre les résultats au niveau du staff d'ONG et les structures locales. Plusieurs comités rencontrés avaient une attitude claire vis à vis d'un changement nécessaire: impliquer davantage les femmes dans les postes responsables. Un seul comité était représenté par des

femmes, qui avaient des postes de responsable (vice-présidente et trésorière) (Recommandation 3)

On peut constater que ces efforts ont pas porté moins de résultats auprès des ONG et leur équipe: des gens qui ont quitté l'organisation, souvent, les participants aux formations ne sont pas en mesure de partager les acquis avec l'équipe, on choisit souvent les responsables, pensant qu'ils vont transférer et dynamiser le sujet, dont on néglige un peu les animateurs de terrain quoiqu'on a fait des efforts dans ce sens les dernières années.

CPH en est l'exception : il y a une stratégie du genre et l'équipe l'applique; la politique d'engagement en tient compte, il y a des femmes dans des postes responsables (responsables agriculture, ingénierie sociale) et le thème est systématiquement présent dans les réunions de personnel et conseil d'administration.

3.4 Comparaison avec autres bailleurs

Comme autres bailleurs nous avons choisi CONCERN, ONG internationale avec siège sociale en Irlande qui intervient en Haïti depuis 1994 dans les domaines de l'éducation, santé, micro-crédit, production agricole, eau et assainissement. CONCERN cofinance un projet avec PROTOS et CPH à Saut d'Eau. Leur approche de la MDO ne varie pas tellement de celle de PROTOS. Ils ne voient pas la mairie comme une option réaliste pour le moment et ont opté pour le renforcement de la société civile qu'ils voient en trois étapes :

- Identifier les organisations bien structurées, avec un objectif clair et une certaine légitimité.
- Renforcer ces groupements et les accompagner vers un regroupement/ fédérations; contact est pris avec les groupements, organisations et des réunions entre eux, soit par secteur soit générique, sont organisés; des formations ad hoc autour de thèmes et problèmes commun peuvent se former et un plateforme informel donne en certains cas lieu à la mise en place d'un réseau formel ou mène à la formation d'une fédération. L'expérience démontre que ces regroupements, plateformes et fédérations survivent autant que l'intérêt commun persiste, ou que le défi commun persiste; ils ont cependant tendance à disparaître au moment que seulement les grands objectifs (du genre « progrès social », « développement communal » et « défense des intérêts des villageois ») restent sur l'agenda.
- Ceci aboutit à un comité communal qui, ensemble avec la mairie, gère les « res publica » de la Commune.

CONCERN espère augmenter la confiance de la population dans la mairie et d'amener la mairie à assumer ses responsabilités en renforçant la société civile locale et en impliquant graduellement la mairie.

4 ETUDE EVALUATIVE : CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES¹²

4.1 Constats sur l'efficience

1. Les systèmes de suivi des projets en Haïti n'ont pas des indicateurs spécifiques en matière d'appui à la MDO (R4)
2. Les capacités des experts externes correspondent aux besoins de formation des organisations locales. Les recommandations d'évaluation sont suivies.
 - L'appui qui vise la durabilité est assuré surtout par ces ONG intermédiaires avec un encadrement stratégique de PROTOS.
 - La mise en œuvre des activités d'appui est assurée dans la plus part des cas par des personnes ressources locales. Dans les cas qu'un « expert externe » intervient, la formation des cadres locaux et le transfert de know – how font partie des termes de référence.
3. Les structures établies prévoient la participation des utilisateurs dans la mise en œuvre et les préparent pour la gestion. Dans deux des 4 cas étudiés les utilisateurs potentiels s'étaient déjà organisés avant le démarrage du projet.
4. Des regroupements d'utilisateurs sont mis en place. Dans tous les cas les membres des structures locales sont élus/ nommés par les bénéficiaires sans pression ou intervention de PROTOS ou de l'ONG intermédiaire
5. L'information PROTOS – ONG – structures de base est complète et transparente
6. L'information structure de base – population et de type informative et éducative
7. Les protocoles et contrats sont discutés et partagés avec tous les concernés.

Acquis

L'équilibre entre l'ingénierie sociale et les réalisations matérielles est assez avancé, mais varie selon partenaire local; il n'y a pas une stratégie globale opérationnelle au niveau du pays à part le principe qu'il faut chercher à appliquer la nouvelle loi cadre qui prévoit la mairie comme MDO, avant même que cette loi est votée et de rigueur. En pratique ceci n'est pas toujours réalisable et on a donc recours à des solutions alternatives ou temporaires avec des acteurs de la société civile, préexistantes ou créées par et pour le projet. Le travail avec des groupements, comités qui fonctionnaient depuis avant la mise en œuvre du projet semble donner plus de résultats. (R5)

Les organisations intermédiaires ont des compétences et les budgets prévoient les coûts des deux domaines, l'ingénierie sociale et les réalisations matérielles. Il est cependant souvent difficile de trouver le point d'équilibre entre des résultats matériels à court terme et la construction d'un tissu social durable. PROTOS opte pour le choix long terme mais certains de ses partenaires préfèrent l'autre option, qui est souvent une conséquence des exigences et procédures trop rigides des bailleurs de fond. (R6)

¹² Le consultant a changé l'ordre, il lui semble plus logique de mettre durabilité et impact à la fin; il est parfois difficile de décider à quelle catégorie appartient quelle remarque, impression personnelle du consultant confirmée par les participants à la réunion de restitution.

Les solutions proposées (techniques et organisationnelles) répondent aux besoins identifiés par la base.

Le fonctionnement des comités de pilotage : ces comités qui sont installés systématiquement pour chaque projet prennent des compositions différentes, et PROTOS y figure toujours avec un rôle déterminant, de coordinateur et de moteur. Ils assurent de façon efficiente le bon déroulement des activités et surveillent le respect de la planification. Nous notons deux points faibles cependant : (a) les mairies y sont rarement impliquées et (b) ils sont appelés à disparaître une fois que l'intervention de l'ONG est finie sans se transformer en 'comité de suivi' ce qui pourrait être utile à notre avis. (R7, R8)

Afin de pouvoir répondre pleinement à leur vocation ces comités de pilotage doivent selon le consultant répondre à quelques critères :

- Regrouper les représentants des différents secteurs concernés (société civile, état et éventuellement le secteur privé marchand).
- Avoir des documents clairs qui indiquent leurs tâches, responsabilités et pouvoirs et régissent leur fonctionnement (protocoles, règlement interne).

A réaliser

Les compétences que le consultant constate au niveau des intermédiaires et contractuels ne sont pas présentes au même niveau auprès des structures de bases (et nullement auprès de mairies) et il y a trop peu de mécanismes et outils prévus pour assurer le transfert de compétences. (R9)

Une diagnostique économique des besoins/solutions et les conséquences à long terme pourrait donner une meilleure idée de l'ampleur des investissements et coûts d'entretien qui incomberont aux structures locales après la fin de l'intervention de l'ONG intermédiaire (R10).

4.2 Constats sur l'effectivité

1. L'approche intégrée proposée par PROTOS : acceptée par les partenaires et processus de mise en application. Depuis deux ans les concepts GIRE et MDO font partie du vocabulaire des partenaires et ils commencent à y donner forme.
2. La recherche de l'équilibre entre le montage des structures sociales et les réalisations techniques ne se déroule pas au dépens des dernières: au contraire, quand il y a un dilemme entre les deux on semble choisir pour une approche plus lente qui garantit les résultats au niveau des deux exigences : ingénierie sociale et réalisations « béton ».
3. Le processus de développement institutionnel des structures de la société civile est assez avancé (très avancé dans deux des 4 cas étudiés), très faible par contre au niveau des collectivités territoriales.
4. Les structures locales sont légitimes dans leur milieu, acceptées comme représentatives par la population et moteurs de développement local. Leurs compétences varient mais en général on voit une bonne compétence sociale, organisationnelle; Techniquement cependant les compétences sont encore limitées et il y a une faiblesse au niveau des compétences politiques :

négocier avec les autorités, plaider, connaissance de, et contacts en général avec la mairie et le gouvernement social.

5. Les structures préexistantes (Cap-Haïtien et Moustiques) se sont montrées très durables (certaines depuis les années 1990). Il est trop tôt pour juger la stabilité des structures créées par et pour ce projet (Camp-Perrin et Saut d'eau en partie).
6. Il y a une bonne collaboration avec les acteurs étatiques au niveau central : SNEP, ministères de tutelle. Avec les autres intervenants importants (organisations internationales, autres ONG) il y a des contacts de travail à travers des séminaires, conférences et ateliers auxquels PROTOS participe. PROTOS est perçu comme une autorité en Haïti pour les projets d'eau potable en milieu rural.

Acquis

Il y a des structures locales de la société civile appropriées et fonctionnelles pour transférer graduellement la gestion des réalisations.

Il y a des protocoles et accords entre les différents acteurs (dans la plupart des cas) qui déterminent correctement les tâches et responsabilités de chaque acteur et permettent un suivi opérationnel

A réaliser

L'absence d'un cadre de référence national en termes légaux (loi cadre) et en termes de planification nationale (PIN) peuvent entraver la continuité de tout montage institutionnel mise en place. On travaille en perspective de la nouvelle loi en espérant qu'elle sera effectivement votée et appliquée. PROTOS a fait preuve de ses compétences et est généralement perçu comme un interlocuteur valable en matière de GIRE.(R11)

Les acteurs étatiques décentralisés manquent les moyens de fonctionnement (administratifs, personnes ressources et financières.) pour assumer leur rôle de MDO. (R12)¹³

4.3 Constats sur la durabilité

1. La participation des bénéficiaires est organisée à travers les comités de gestion et les comités d'usagers
2. La population locale est organisée et prête à prendre en charge les projets. Les relations avec les autorités régionales et nationales seront déterminées par la politique et sont imprévisibles pour le moment.
3. Un début de conscientisation de la population en matière de contributions.
4. la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée.
5. la volonté des mairies à s'impliquer dans le processus commence à se manifester.

¹³ En matière de compétences on peut le présenter de la façon suivante : **Acquis** : compétences sociale, technique et organisationnelle et à **réaliser** : **compétences** administrative locale, politique, économique.

Acquis

Au niveau micro la viabilité sociale est déjà garantie par le niveau de responsabilisation de la population et par l'engrenage social des structures de base.

Au niveau méso il y a un début de viabilité sociale, mais l'interaction des acteurs impliqués dans les projets de PROTOS avec les autres structures sociales dans les zones d'intervention n'est pas encore assez développée.

Le montage institutionnel autour des programmes, comme alternatif en absence de mairies équipées et fonctionnelles est une garantie en soi de réussite des réalisations à long terme.

À réaliser

La viabilité économique est encore précaire par la faiblesse des apports locaux de la population bénéficiaire et l'absence de l'état comme successeur aux financements extérieurs. (R9)

L'engrainage social macro, articulation avec les structures et institutions régionales et nationales n'est pas encore entamé.

Et aussi ici le manque de cadre administratif et juridique pourrait mettre en péril la durabilité des interventions. (Voir efficacité) (R13)

4.4 Constats sur l'impact

On peut déjà constater des changements au niveau de vie dans les familles :

1. Dans la zone de UEBH : augmentation de revenu par l'irrigation, pour les hommes qui restent davantage sur place au lieu d'émigrer vers la République Dominicaine pour les saisons de coupe de cannes à sucre, mais aussi pour les femmes. Ceci aide à la réalisation d'un meilleur équilibre de genre. Maintenant les femmes qui travaillent comme contractuelles pour le projet, dans les champs touchent le même salaire que les hommes. Ainsi l'attitude des gens, utilisateurs et responsables des structures locales, vis à vis de l'eau et son utilisation a changé et on en fait une utilisation beaucoup plus consciente.
2. A Camp Perrin une attitude plus responsabilisée pour l'utilisation de l'eau et la gestion des eaux usagées
3. Au Cap Haïtien une meilleure gestion des déchets et l'entretien des travaux de canalisation et égouts.

En général cependant les projets étudiés sont en phase de démarrage ou en exécution et il est trop tôt pour vraiment opiner sur l'impact.

5 RECOMMANDATIONS

1. Prévoir des scénarios à appliquer dès que la nouvelle loi entre en vigueur et que les élections ont eu lieu et les nouvelles équipes communales sont mises en place pour impliquer davantage les pouvoirs décentralisés.
2. Une systématisation des expériences et une analyse comparative du progrès de la MDO dans les différents projets pourraient être utile pour les démarches à entreprendre à l'avenir (après la mise en vigueur de la nouvelle loi et l'installation des nouveaux cartels communaux)
3. Impliquer davantage les femmes dans les postes responsables des comités.
4. Elaborer des indicateurs spécifiques en matière d'appui à la MDO pour les systèmes de suivi des projets en Haïti.
5. Elaborer une 'stratégie pays 'pour l'ingénierie sociale avec les partenaires de PROTOS en Haïti avec un plan opérationnel.
6. Prévoir, pour des nouveaux projets, une période déterminé réservée uniquement à l'ingénierie sociale du projet .
7. Impliquer davantage les mairies dans les comites de pilotage.
8. Réfléchir sur une éventuelle transformation des comites de pilotage en comite de suivi après le retrait des ONG intermédiaires.
9. Prévoir des mécanismes de transfert des compétences vers les partenaires de base.
10. Effectuer, avant le lancement de chaque projet une étude de faisabilité avec une attention spéciale aux coûts d'entretien.
11. Continuer et intensifier les contacts avec les autorités compétentes et organiser des activités de plaidoyer pour l'aboutissement de la nouvelle loi-cadre et l'intégration de GIRE dans le plan indicatif national.
12. Intégrer des activités de renforcement des institutions décentralisées de l'état dans les projets ; voir la bonne gouvernance comme objectif en pas comme condition de collaboration.
13. Chercher à augmenter les contributions de la population cible (être plus exigeant ?) et examiner davantage des pistes de contributions étatiques a long terme.

6 ANNEXES

- 1 FICHES TECHNIQUES ET GUIDES D'INTERVIEW
 - 1.1 CPH
 - 1.2 GTIH, CAP HAÏTIEN
 - 1.3 UEBH BASSIN VERSANT DES MOUSTIQUES
 - 1.4 CONCERN SAUT D' EAU
2. DÉROULEMENT DE LA MISSION
3. DOCUMENTS CONSULTÉS :
4. RAPPORT DE LA RÉUNION DE RESTITUTION
5. RAPPORT DE RÉUNION DE DÉMARRAGE

6.1 Fiches techniques et guides d'interview

6.1.1 CPH

	CPH Camp Perrin
STATUT	ONG
PROJET	Renforcement de la gestion communale de l'approvisionnement en eau et assainissement à Camp Perrin, Haïti
FINANCEMENT	UE à Travers PROTOS
Durée	2004 à 2007
PARTENAIRES INTERMEDIAIRES	PROTOS, CPH

Introduction

CPH est le partenaire le plus ancien de PROTOS , en fait jusqu'en 2000 CPH était l'antenne locale de PROTOS en Haïti , jusqu'à la mise en place du CAR Haïti. CPH est actif dans l'eau potable et l'agriculture et a une section séparée d'ingénierie sociale. Les bailleurs de fonds les plus importants (à part de PROTOS) de CPH sont l'union européenne, Misereor, Cordaid, la coopération canadienne

Description du projet – vue globale

Pays : HAÏTI ; 27735 KM² ; Pop : 8.3 million ; accès eau potable : 29 %¹⁴	
Région : Département Sud, commune Cap Perrin ; sections centre ville, Marcelines, Rhé, Mersan	
Objectif global	Contribuer à l'amélioration des conditions socio sanitaires dans la commune de Camp Perrin en augmentant l'accès aux services sociaux de base (eau potable et assainissement) de façon durable, équitable et participative.
Objectifs spécifiques	Contribuer à une gestion durable, équitable et participative des ressources hydriques et d'assainissement dans la commune de Camp Perrin par un renforcement des capacités et de la position des acteurs clés et par une optimisation du potentiel des infrastructures hydriques.
Résultats/effets attendus Niveau stratégique :	<p>1.1. Les 4 structures de gestion locales sont restructurées et la structure communale est créée, et gère de façon équitable, durable et participative l'approvisionnement en eau potable dans la commune</p> <p>1.2. Les autorités locales développent des aptitudes qui les habilitent à jouer le rôle de maître d'ouvrage</p> <p>1.3. Le SNEP s'est impliqué activement comme maître d'ouvrage délégué</p> <p>1.4. La population est consciente et connaît l'importance de l'eau, l'hygiène et l'assainissement et change son comportement d'hygiène</p> <p>1.5. La position des femmes est renforcée à travers une participation active dans tout le processus de cette action.</p> <p>1.6. L'expérience est capitalisée et les leçons tirées ont alimenté la finalisation des dispositifs pratiques de la mise en œuvre de la loi-cadre en perspective.</p>
Niveau opérationnel	2.1. Les quatre différents réseaux d'approvisionnement en eau potable au niveau de la commune fonctionnent et permettent une exploitation optimale et à long terme.
Groupe cible	la population de la commune de Camp Perrin, 4 sections.
Bénéficiaires	Les habitants des zones Rhé, Centre ville, Marcelines, Mersan
Bénéficiaires indirects	Visiteurs, gens de passage, marchandes jours de congé
Vue globale des stakeholders	Voir organigramme (annexe 2)
Autres organisations impliqués	ORE, Atelier école Camp Perrin, 3 organisations de Promotion Féminine ¹⁵

¹⁴ Source : Rapport Indice Développement Humain 2005, Banque Mondiale, données 2003

¹⁵ Pour chaque section rurale une association de promotion féminine est invitée à siéger dans le CAMO, afin d'assurer le progrès vers l'équilibre du genre. En réalité ceci constitue un progrès quantitatif mais pas

Approche	Ingénierie sociale combinée avec composante « hardware » dans la composante sociale beaucoup d'intérêt est donné aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation - Équilibre du genre - Sensibilisation de la population sur l'utilisation de l'eau - Viabilité économique des systèmes mis en place - Gestion solidaire des conflits
Maître d'ouvrage	Selon concept : SNEP , Service National d'Eau Potable En réalité : CPH et PROTOS , avec transfert progressif vers Mairie (en préparation nouvelle Loi Cadre régissant la matière)
Maître d'ouvrage délégué	Selon concept : Mairie de Camp Perrin En réalité : CPH et CAEP's , avec transfert progressif vers Mairie (en préparation nouvelle Loi Cadre régissant la matière)
Maître d'œuvre	CPH avec appui CAEP's
Cadre institutionnel pour la gestion du programme	Voir institutiogramme , annexe 2
Équipe d'exécution	<u>Ingénierie sociale</u> : temps partiel : responsable section Port au Prince temps plein : animateur responsable de terrain ; animatrices en formation <u>Constructions et aménagements</u> : temps partiel : Ingénieur responsable section Port au Prince ; temps plein : ingénieur responsable de terrain ; techniciens ; main d'œuvre spécialisé ; main d'oeuvre non spécialisé <u>support</u> : temps partiel : comptable Port au Prince temps plein : comptable de terrain ; ménagère ; messenger

Description du projet – étape et activité

qualitatif. Dans la réunion CAMO à laquelle nous avons participé, il y avait 5 dames sur 16 participants ; 4 n'ont pas ouvert la bouche durant la réunion de 4 hrs30'

Étape : politique et planification globale				
Objectifs : la population en général et la Mairie en particulier sont impliqués dans la phase d'identification et de planification du projet ; un projet viable et réalisable est élaboré et un financement trouvé.				
Changements constatés (comparés aux changements mentionnés pendant la session de travail avec l'équipe de PROTOS) :				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ CPH et les CAEPA appliquent les règles relatives à la délégation et contractualisation des travaux prévus dans la nouvelle loi cadre. ▪ Les membres de la CAMO sont conscientes du fait qu'ils ont à jouer un rôle dans toutes les étapes du processus ▪ La volonté de la mairie d'être impliqué dans le programme 				
Pas constaté (ibid.) :				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté de la mairie d'assumer pleinement et directement le rôle de MDO. ▪ Confiance de PROTOS que la mairie peut jouer ce rôle à ce moment ou dans un futur pas trop lointain. 				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Identification, planification	PROTOS CPH Mairie	Identifier besoins Identifier moyens Formuler projet	Réunions sessions	Cadre logique FFOB SWOT
La délégation du maître d'ouvrage	SNEP	Supervision nationale	Sessions Négociations	Réunions Protocole signé Loi cadre en préparation
L'attribution de maître d'œuvre	Mairie, CPH CAMO	Planification, sensibilisation, gestion de conflits	Réunions de planification Sessions de sensibilisation	de contrat
L'attribution de l'intermédiation sociale	CPH, CAEPAs, CAMO	Impliquer, intéresser et sensibiliser la population	Sessions	Réunions Statuts Procès verbaux
l'intégration des aspects transversaux	PROTOS			

Sur demande locale CPH a fait une étude de terrain, une étude de facticité et a instruit le dossier de concert avec la population locale et avec l'appui de PROTOS .

Le service national d'eau potable est en théorie et en application du système actuel appelé à être le MDO . Ils n'en ont pas les moyens et souvent pas la volonté. La nouvelle loi cadre , en préparation, est déjà appliqué dans ce projet : la mairie est le MDO officiel. En réalité ce rôle est joué encore par CPH , assisté par une cellule communautaire , la CAMO , Cellule d'Accompagnement à la Mise en Oeuvre composée de :

- les CAEPA (Comités d'Adduction d'Eau potable et d'Assainissement) des 4 zones touchées par le projet
- les représentantes de 3 associations de femmes
- le représentant de l'organisation de développement de Camp Perrin
- la Mairie de Camp Perrin

Les CAEPA sont de facto des MDO délégués dans leurs zones respectifs, et ont été impliqués dans cette étape.

Étape : financement				
Objectifs : la base financière des ressources locales propres pour assurer les services de base en eau et assainissement est là				
<p><i>Changements constatés:</i></p> <p>Une comptabilité adaptée est mise en place au CPH Centralisation de la comptabilité au bureau de CPH à Port au Prince Un début de conscientisation de la population en matière de contributions</p> <p><i>Pas constaté :</i></p> <p>Une bonne connaissance des procédures de l'UE et du gvt belge au niveau de CPH Une (bonne) compréhension par la population des principes de frais d'exploitation d'un système et le rôle des différents acteurs.</p>				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Élaborer des mécanismes de contributions locales	CPH CAMO	La recherche des mécanismes et modalités de la contribution locale à la réalisation des travaux	réunions	protocole
la mise à disposition des fonds prévus	PROTOS		Instructions Contrôle	contrat
la finalisation des rapports destinés au bailleur de fonds	PROTOS	rapportage	Collaboration avec CPH	Contrat protocole
Administration financière	CPH PROTOS	Bonne gestion		- Manuel de procédure financière - Audit

Étape : conception des ouvrages à réaliser et identification des villages				
Objectifs : la réalisation de services de base dans le secteur d'eau et assainissement réponds aux besoins identifiés				
<p><i>Changements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée ▪ la volonté de la mairie à s'impliquer dans le processus est acquise. 				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. L'identification des zones d'intervention	Comités d'eau existants Mairie	-Collecte de demandes -amener les demandes au conseil (comité de pilotage) -discuter 'leurs' demandes devant le comité de pilotage	Sessions de discussion	
	CPH	-Appuyer les comités -relais entre les comités et l'équipe d'exécution	Appui par PROTOS à travers des formations (y inclus harmonisation des	

			approches)	
2. Étude de faisabilité technique et sociale, choix de l'option technique et études techniques	CPH et PROTOS	-analyse technique et location précise -intermédiation sociale -participer aux constats (descendre sur le terrain)	-étude, Accompagnement : réflexion avec la communauté sélectionnée concernant les choix -accompagnement par PROTOS	Sessions de formation
3. La planification des ouvrages	1. CPH 2. CAEP's 3. Comité de pilotage ¹⁶ au niveau communal	1. Participation à la planification et l'actualisation régulière (harmoniser les approches et profiter des synergies)	Présence dans le comité de pilotage	
3. L'attribution des travaux	1 CPH et CAEP		Contrôle de qualité	

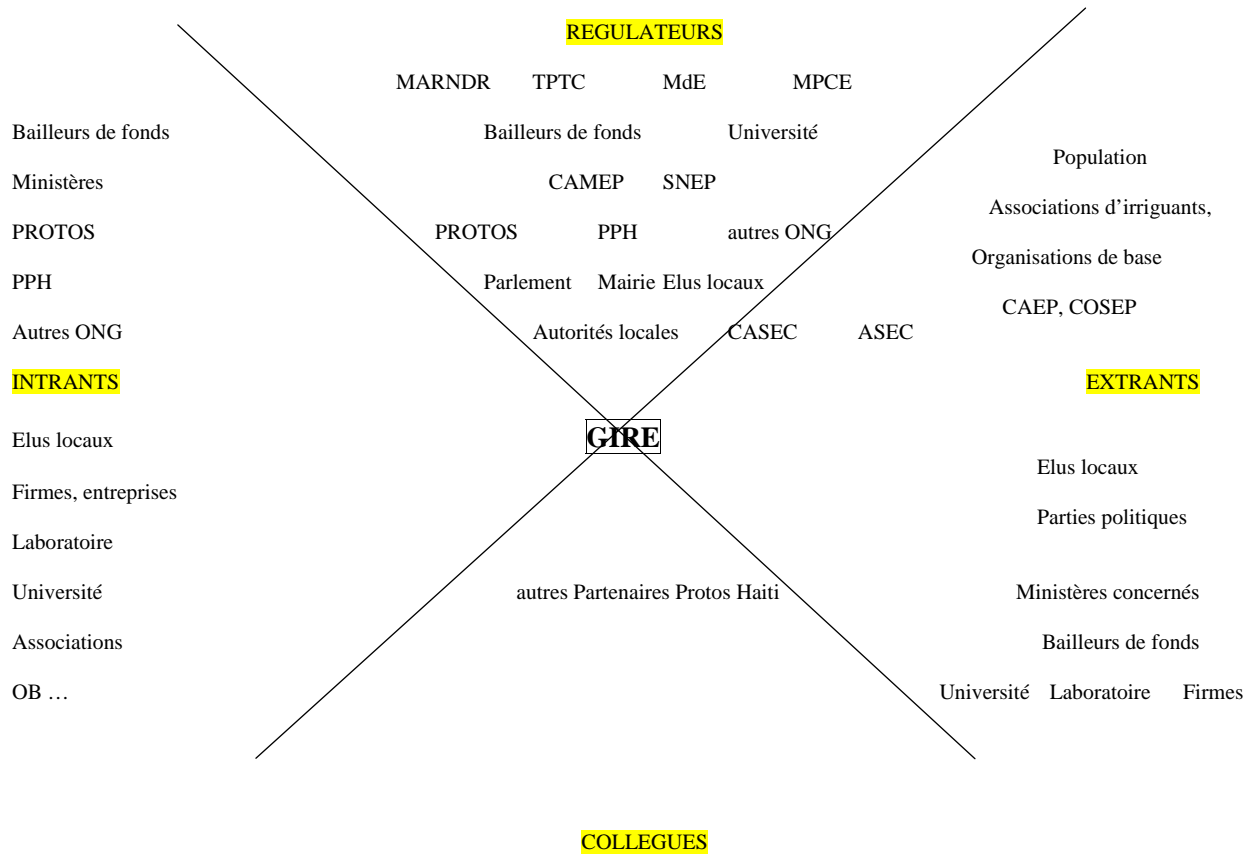
Étape : Réalisation des ouvrages				
Objectifs : La réalisation des ouvrages d'eau et d'assainissement est faite d'une manière efficace et efficiente				
Changements :				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
La conduite des négociations avec des tiers pour l'acquisition de terrains pour l'implantation des ouvrages	CAMO CAEPA	Dégager le circuit de conduite	Réunions à domicile Visites	Protocole de Contrats de Rapports de réunions Rapports de visite
La prise en charge de l'opération d'embauchage et la rémunération des ouvriers locaux par l'intermédiaire de ses représentants dans les activités de chantier	CAMO CAEPA	Organiser les main d'oeuvres et les superviser	réunions	Dépôt
La facilitation, au besoin, à l'achat, le transport, l'entreposage et à la gestion de matériels et matériaux destinés aux activités de chantier.	CPH CAEPA	Gérer les équipements et matériaux	Contacts personnels	
Le suivi du respect des mécanismes et modalités établis pour la bonne marche des activités du projet	CPH CAEPA	Contrôle et supervision	Réunions Visites	

¹⁶ Voir organigramme

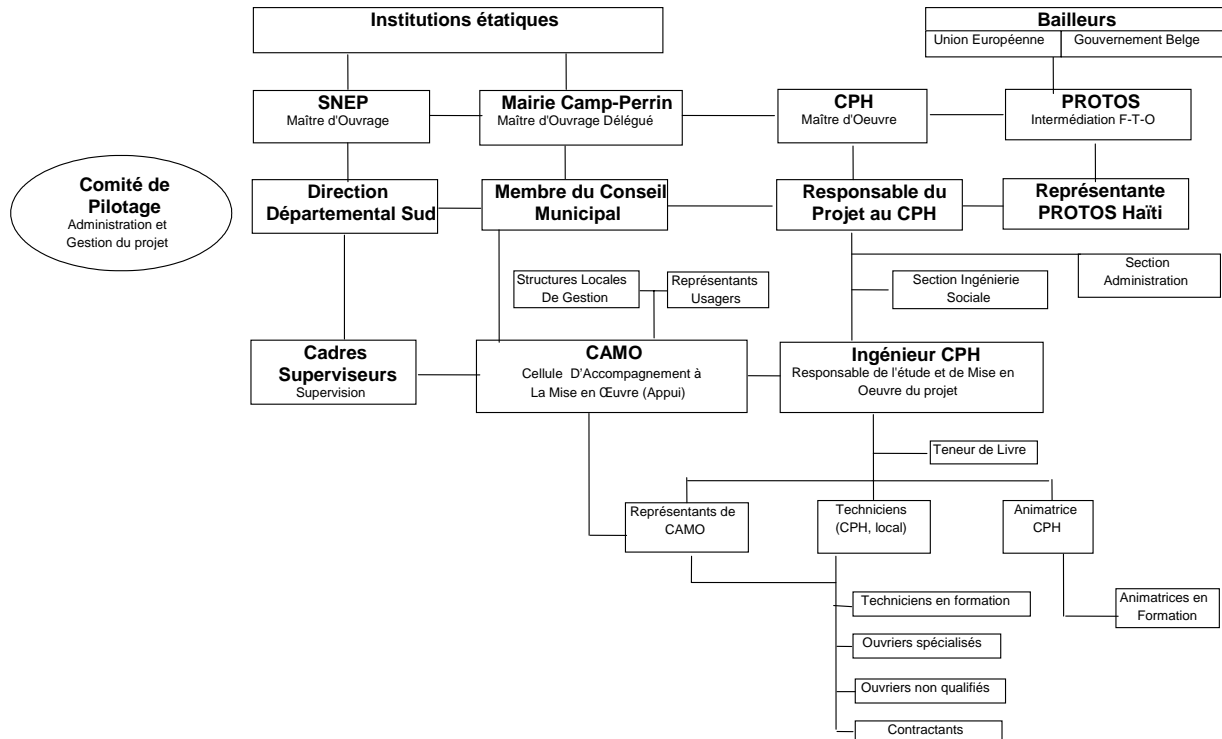
L'appui à la restructuration des structures locales existantes de gestion d'eau potable dans la commune, et à la mise en place d'une structure communale de gestion dénommée Comité Communal d'Eau Potable et d'Assainissement (COCEPA)	CPH CAMO	Mise en place tissu social	réunions	Acte constitutif
veiller à la méthodologie de mise en œuvre	PROTOS	Assurer le respect des termes du contrat	Visites de terrain Réunions	

Étape : Exploitation				
Objectifs : pérennisation des ouvrages à caractère public				
Changements : Le projet est encore en étape de réalisation et on a commencé à mettre en place les structures et mécanismes qui doivent garantir l'exploitation durable				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Mettre en place les CAEP	SNEP ;CPH	Mise en place de structures durables	réunions	Protocole Acte constitutif
Mettre en place la CAMO	Mairie, CPH	''	réunions	Protocole Acte constitutif
Organiser des « meetings » avec la population	CPH CAMO	Sensibilisation et motivation de la population	Réunions Présentations audio-visuels et	Émissions radio locales

Institutionogram :



Organigramme :



Le comité de pilotage est composé de : Snep, Mairie, CPH et PROTOS.

Guide interviews

Comprendre l'acteur impliquer dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage

1. Statut juridique :

ONG, juridique en application du décret sur les ONG, communiqué moniteur

2. Structure de décisions :

Collégial (semi-)

Directeur + responsables sections = CC, Comité de Coordination. Directeur tranche

3. Membres (H/F) :

Membres :

Direction : 4 (2H et 2F)

Cadres : 10 (7H et 3F)

Supports : 3 (3H)

4. Niveau de compétence (nombre de personnel, budget, planification des activités, pourcentage d'activités en dehors du projets, nombre de personnel) et évolution (question d'effectivité) :

Gestion de terrain : Bonne

Gestion de bureau : bonne

Planification programme et respect de planification : Plutôt faible

Compétences techniques : Bonnes

Compétences sociales : Bonnes

Compétences politiques: Limitées

5. Sensibilité au genre (voir personnel, connaissance méthodes spécifiques, ...) :

Sensibilité au genre :

- Préoccupation présente
- Analyse/ formations effectuées
- Mise en place commencée, progrès

6. Appui par PROTOS ou pas (depuis quand ?) :

Depuis le début, avant de devenir ONG, CPH était le comité d'avis de PROTOS en Haïti et fût longtemps la filiale de PROTOS en Haïti.

7. Contribution propre (apport local) dans le projet (financier, personnel, nature, ...) : est-ce que cet apport est raisonnable, quelle est l'appréciation de l'acteur :

CPH est intermédiaire sans fonds propre. Dans certains cas ils ont un cofinancement d'autres Bailleurs de Fonds/partenaires.

SITUER L'ACTEUR DANS LE SCHEMA DES ACTEURS voir institutionogramme

Description (questions qui aideront à décrire et systématiser les expériences)

8. Identification du rôle et responsabilités de l'acteur par rapport à la réalisation des ouvrages (détermination par un cadre juridique/administratif ? ou par le projet ?) :

Par sa philosophie CPH serait maître d'œuvre, en pratique il se trouve plutôt en position de maître d'ouvrage délégué temporaire et maître d'oeuvre.

9. Identification de la position de l'acteur vis-à-vis d'autres acteurs: travailler ensemble avec qui et quand ? Participation dans des fora ou cadres de concertation : quels cadres, quel rôle :

Bonnes relations avec SNEP, mairie, participe dans les réunions de CAMO

Relations de travail avec ORE (ONG à Camp Perrin), a collaboré à l'élaboration de la nouvelle loi-cadre, relation opérationnelle avec CAEP et CAEPA Camp Perrin.

10. Identification de l'implication dans le processus (quel étape de la maîtrise d'ouvrage : planification et politique, financement, conception, réalisation, exploitation, ou toutes les étapes ?) :

Activement présent durant toutes les phases du cycle du projet

11. Relation avec PROTOS (qualifié le type de relation)

Appréciation (questions qui aideront à comprendre les effets)

- Partenaire historiquement important
- Nouveau protocole de partenariat en préparation (depuis 3 ans)
- Lié par des conventions/ contrats spécifiques par projet

12. Rôle de PROTOS dans le programme (facilitateur, entrepreneur, interface) :

- Facilitateur pour le financement
- Appui technique, surtout pour le montage des dossiers et le rapport vers les BF
- Réflexion stratégique

13. Qui prend les décisions finales dans le programme ?

- Identification : CPH
- Formulation : PROTOS
- Exécution : CPH, CAMO
- Financement : Bailleurs de Fonds (in casus UE)
- Suivi : CPH, PROTOS

14. Appréciation des autres acteurs : est-ce qu'ils jouent leur rôle, quel est leur légitimité ?

SNEP : n'est pas en mesure de jouer son rôle (Md'O)

Mairie : Idem, mais impliquée davantage

CAEPA : très impliqué, mais surtout au niveau maître d'œuvre

CAMO : tissu social qui lie les différents acteurs

15. Est-ce que tous les acteurs essentiels sont impliqués ? (Question d'effectivité) :

Oui

15 bis : accès aux informations :

Est-ce que l'acteur comprend la démarche du programme, est-ce que l'acteur à accès aux informations fiables, correctes, ... (Quels sont les mécanismes, ...) ? Est-ce que tout le monde est au courant des contrats/décisions, ...

Oui sur toute la ligne

RECONSTRUCTION DES ACTIVITES DE L'ACTEUR ET L'APPUI

Description

16. Quelles étaient les activités (par étape) dans le processus de la maîtrise d'ouvrage dans lesquelles l'acteur était impliqué ?

Voir fiche projet

17. Comment est-ce que l'acteur a été appuyé par PROTOS (ou un autre organisation), et avec quels outils ?

Préparation de dossiers

Outils : Cadre logique, mission d'appui

18. Est-ce qu'ils ont remarqué une sensibilité par rapport au genre ?

Oui, il y a eu plusieurs sessions de formation. Il y a eu une politique de recrutement de discrimination positive à compétences égales

19. Est-ce que l'appui a été identifié dans un contrat ?

Oui

20. Est-ce que ces activités se faisaient sur base d'un contrat ?

Par référence au dossier de projet dans le contrat

21. Qu'est-ce que l'acteur a pu réaliser : quels sont les changements qu'il a pu constater (au niveau personnel, pour son organisation, au niveau de réalisation, au niveau de la société)

Personnel: pas de constats pertinents

Organisation: meilleure articulation entre ingénierie sociale et ingénierie construction, administration et comptabilité améliorée

Réalisation: création de mécanismes de fonctionnement

Société: plus d'engagement et de volonté de participation

22. Qu'est-ce qu'il a appris ? Qu'est-ce qu'il a fait avec cette connaissance ? (Voir question d'impact : Évidence et qualité des initiatives prises par les collectivités territoriales et les organisations renforcées (en hors du contexte du projet et/ou secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement)

- Difficulté de trouver l'équilibre entre gestion directe par l'intermédiaire et délégation aux deux structures locales
- Écart entre temps planifié et temps nécessaire sur le terrain pour ces réalisations, surtout à cause du montage social
- La capacité de revoir/ repenser

23. Accès à l'argent à dépenser : qui gère, quelles procédures ?

- Gestion: PROTOS vers CAR Haïti vers CPH vers CAEPA
- Procédure UE avec contrôle auditeur local agréé

Appréciation

24. Contraintes : lesquels et comment gérés ? Manque de capacités chez l'acteur ou pas ?

Deux types de contraintes rencontrées :

- D'ordre respect de procédures et date limite par intermédiaire (CPH) : géré par PROTOS par appui direct (par CAR Haïti)¹⁷

¹⁷ Problème en partie par manque de capacité technique au niveau des ressources humaines à CPH, en partie par le style de management.

- D'ordre progrès montage social et conflits : géré par CPH (dialogue, concertation avec CAMO)

25. Points forts et moins forts relatif à l'appui (compétences du personnel, méthodes, outils, pertinence de l'appui, clarté, ...)

	FORCES	FAIBLESSES	
		<i>Identifiées et en voie d'amélioration</i>	<i>Pas encore identifiées</i>
Compétences Personnelles	X		
Méthodes		X	
Outils	X		
Pertinence appui	X		
Clarté		X	
Effet durable		X	

26. Respect de vos besoins et intérêts dans l'eau et l'assainissement ?

Oui

27. Utilisation d'expertise locale (efficience)

Toute expertise est locale et bien utilisée

28. Choix technologique, bonne ou pas (durabilité)

Choix appropriés au milieu

29. la qualité des travaux : qu'est-ce qui a contribué à la qualité ?

Selon les évaluations antérieures : très bonne

FONCTIONNEMENT DES structures mises en place : cadres de concertation, comités d'eau, ...

Description

30. Quels mécanismes et/ou opportunités existent-ils pour discuter et dialoguer avec d'autres acteurs ?

Structure qui réunit l'Etat, les acteurs décentralisés et les ONG : PROTOS/ CPH est l'un des fondateurs de cette plate-forme :

- Plate-forme bassins versants
- Plusieurs représentants d'autres ONG siègent dans le conseil d'administration du CPH
- CAEP
- CAMO

31. Statut juridique du cadre (ou seulement dans le cadre du programme) Qui détermine l'agenda, qui décide et comment ?

- Non institutionnalisé pour plates-formes
- CAEPA : en application ex-ante de la nouvelle loi-cadre
- CAMO : acte constitutif

•
32. Les membres (H /F) – les procédures de sélection

CAEP : par élections, F présentes mais quantitativement minoritaires (1 à 2/ 5) et qualitativement pratiquement absentes

CAMO : par délégation, présence féminine idem¹⁸

33. Niveau de compétence (nombre de personnel (H/F), planification des activités, pourcentage d'activités dans le projet et en dehors du projets) et évolution (question d'effectivité)

Intérêts et engagement : très bien, compétence sociale : bonne, compétence technique : faible, compétence politique : moyenne

34. Est-ce que tous les acteurs sont impliqués ? (Question d'effectivité)

Oui, mais le SNEP en moindre mesure, la mairie est impliquée mais moins engagée

35. La communication des décisions et des responsabilités se fait comment ? (Stratégies, outils, ...)

Réunion/ rapport de réunion, décisions importantes formalisées par lettre officielle

36. La gestion de l'argent et le montage financier (durabilité)

Outre que PROTOS et CPH implication autres acteurs très limitée

Appréciation

37. Le but/objectif de ces structures à leurs avis

Gestion/ assurer l'application par la population/ accompagner le transport vers « propriété » locale et assurer la durabilité

38. Appréciation du fonctionnement et de la qualité du débat ? Bonne instrument ? (Question d'effectivité)

Bon instrument, composition institutionnelle pertinente mais participation des individus très inégale (voir aussi NBP2)

39. à 49 :

En général il est trop tôt dans le projet (18 mois sur 36) pour vraiment mesurer l'impact. On a constaté cependant un début de :

- Changement de l'attitude de la population vis-à-vis de l'utilisation de l'eau et l'assainissement
- Un début de responsabilisation financière
- Tendance à saisir le concept « bien commun »
-

On a aussi entendu à plusieurs reprises que la durée du programme est trop limitée pour arriver au bout du processus

¹⁸ Dans la CAMO 3 organisations de base de femmes ont été invitées à envoyer une représentante (une organisation par section autres que Camp Perrin centre ville) Nous avons participé à une réunion CAMO où 5 femmes étaient présentes, 4 n'ont jamais ouvert la bouche durant les 4hrs que la réunion a duré

CPH et la MDO a Camp Perrin

MAITRISE D'OUVRAGE: CPH Camp Perrin	
<i>ACTUELLE</i>	ONG + Structure Locale (CAMO) DES CAEPA, la Mairie et autres organisations de la société civile de Camp Perrin
<i>IDEALE</i>	SNEP + Mairie/ Structure Locale comme Maître d'ouvrage délégué
<i>PERSPECTIVE REELLE</i>	Mairie + Structure Locale (CAMO/COCEPA) ou Structure Locale (dépendant des élections 2006)

6.1.2 GTIH, CAP HAÏTIEN

	GTIH Cap-Haïtien
STATUT	ONG
PROJET	La gestion des eaux usées et pluviales dans 3 quartiers défavorisés de Cap Haïtien.
FINANCEMENT	UE (Urgence) à travers PROTOS; CORDAID
Durée	Mars 04 à Sept 05 (PA 04-07)
PARTENAIRES INTERMEDIAIRES	PROTOS

Introduction

Ce projet est différent des autres programmes des partenaires de PROTOS en Haïti sous plusieurs aspects :

- C'est le seul projet en milieu urbain
- Il ne s'agit pas d'eau potable ou d'irrigation mais d'assainissement.
- Le partenariat avec PROTOS est de date récente et GTIH avait déjà un long parcours dans ce domaine d'intervention aussi bien à Port au Prince qu'au Cap Haïtien. Il y avait eu des contacts entre PROTOS et GTIH au niveau de Port au Prince, et un volet du programme de Port au Prince était inscrit dans le programme d'action dans les années 90 ; par manque de fonds on a du le retirer. Donc dans le prochain plan 2003-2207, PROTOS les a récupéré. Dans cette histoire de collaboration, PROTOS a voulu contribuer avec des réflexions techniques et socio organisationnelles. Lisette a évalué le programme de GTIH a été évalué en 1996 par une consultante externe pour PROTOS.
- Les structures locales, comités de quartier pour la plupart, sont tous des structures préexistantes au projet, et pas créées pour ou par le projet

La collaboration avec la mairie n'est pas formalisé, mais la Mairie est informé des activités de GTIH et les approuve. GTIH et PROTOS ont eu à de maintes reprises des rencontres avec la Mairie ou cette thèse est à chaque fois répétée.

GTIH a mis en place des structures locales, par quartier, qui remplacent la mairie dans ses fonctions de mise en place et entretien des infrastructures ; l'appropriation par ces structures locales

semble malgré cette situation (ou à cause de ce fait ?) plus avancée que dans les projets que j'ai visités ou la collaboration avec les autorités décentralisées est plus avancée ou prometteuse.

ci-après j'ai résumé les constats de deux façons : par la fiche technique comme développé par PROTOS/ACE et avec le guide des questions comme développé en Belgique qui m'a servi lors des entretiens et des visites de terrain.

Au Cap Haïtien j'ai eu deux rencontres avec l'équipe du GTIH (coordinateur, assistant technique, animateur), des réunions avec des représentants de 8 comités de quartier et d'un regroupement et avec le Maire. En plus j'ai visité quatre sites : deux chantiers en exécution et deux finalisés.

Description du projet – vue globale

Pays : HAITI ; 27735 KM² ; Pop : 8.3 million ; accès à l'eau potable : 29 %¹⁹	
Région : Département NORD, commune Cap-Haïtien, Quartiers : Nan Bannan, St-Jean et EPPLS	
Projet : La gestion des eaux usées et pluviales dans 3 quartiers défavorisés de Cap Haïtien	
Objectif global	Contribuer à l'amélioration des conditions socio sanitaires dans les quartiers défavorisés de Cap Haïtien en réhabilitant les infrastructures d'évacuation des eaux de façon durable, équitable et participative dans 3 quartiers de Cap Haïtien : Nan Bannan, St-Jean et EPPLS.
Objectifs spécifiques	Réhabiliter les infrastructures d'évacuation des eaux usées et pluviales de façon durable, équitable et participative dans 3 quartiers défavorisés de Cap Haïtien.
Résultats/effets attendus Niveau stratégique :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les populations organisées des 3 quartiers défavorisés de Cap Haïtien maîtrisent la gestion des eaux dans leur quartier de façon durable. 2. Des infrastructures de drainage des eaux usées et des eaux pluviales sont installées dans les 3 quartiers et sont fonctionnelles.
Niveau opérationnel	<ol style="list-style-type: none"> 2.1. Dans ces 3 quartiers, les acteurs locaux sont en mesure d'entretenir et de gérer les ouvrages, et d'en tirer un profit maximal relatif à leur santé, et ceci par : <ul style="list-style-type: none"> o 3 comités représentatifs qui ont pris en charge l'exécution des activités du projet dans leur quartier o 5 réunions inter comité qui ont permis d'identifier des contraintes à

¹⁹ Source : Rapport Indice Développement Humain 2005, Banque Mondiale, données 2003

Les chiffres dans les publications de OMS plus haut pour Eau potable :

Tableau 27 Synthèse des taux de couverture des besoins en EPA au 31 décembre 2003

Secteurs	Taux de couverture en %				
	Zone métropolitaine	Villes secondaires	Milieu Urbain	Milieu rural	Tout le pays
Alimentation en EP	58.3 ¹⁹	50.1	53.3	51.6	52.3
Assainissement de base :					
- Évacuation des excréta					
- Évacuation des déchets solides	43.4	41.4	42.2	24.8	31.8
	35.10	25.0	30.0	-	30.0

	<p>l'exécution du projet et d'apporter des solutions efficaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la population qui a participé activement aux réunions d'information sur le projet et à la collecte des données de base sur le quartier ○ la population qui a participé activement à la réalisation des ouvrages ○ 15 membres de comités qui sont formés en gestion de caisse ○ 45 personnes (membres des comités et personnes intéressées) qui sont formés en hygiène publique et santé communautaire ○ 20 ouvriers locaux qui sont formés dans les ouvrages-types en utilisant des dosages volumétriques adaptés ○ des stratégies sur le maintien des espaces publics et la gestion des déchets solides qui sont développés ○ 3000 personnes qui ont changé de comportement en relation avec la gestion des déchets solides
Groupe cible	La population de Nan Bannan, St-Jean et EPPLS, environs 5,000 personnes.
Bénéficiaires	Les habitants de ces trois quartiers
Bénéficiaires indirects	Les habitants des zones avoisinantes
Vue globale des stakeholders	Voir organigramme (annexe 2)
Autres organisations impliqués	PROTOS, CORDAID, Oxfam-UK.
Approche	Ingénierie sociale combinée avec composante « hardware » ; Dans la composante sociale beaucoup d'intérêt est donné à la sensibilisation de la population sur le maintien de la propreté et l'entretien des travaux réalisés.
Maître d'ouvrage	<p>Selon concept : les comités des quartiers</p> <p>En réalité : GTIH en phase de préparation et d'exécution avec transfert aux comités une fois les travaux réalisés ;</p> <p>La mairie n'est pas impliquée, seulement informée</p>
Maître d'ouvrage délégué	Les comités en phases de planification et exécution.
Maître d'œuvre	Les comités ; contrats privés
Cadre institutionnel pour la gestion du programme	Voir institutiogramme, annexe 1
Équipe d'exécution	<p><u>Ingénierie sociale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - temps partiel : le coordonnateur de GTIH au Cap Haïtien (25%), une secrétaire (50%), un commissionnaire (20%) et une femme de ménage (20%). - temps plein : chef de projet, l'animateur et le comptable. - le personnel d'appui et de supervision est composé du Directeur Exécutif (25%) et l'Administrateur (25%) du GTIH de concert avec le coordonnateur (expatrié) de PROTOS (10%). - Les services d'un consultant sont utilisés pour les diagnostics organisationnels et les formations. <p><u>Collaboration</u> : la CNE, le SNEP, entreprises privées</p>

La méthodologie utilisée repose sur les principes suivants :

- renforcer les capacités des groupes cibles pour qu'ils puissent prendre en main leur propre développement ;
- renforcement de la connaissance locale, pour la durabilité et des effets multiplicateur
- réagir en réponse à des demandes formulées par des structures sociales préexistantes dans les zones qui ont fait la preuve de leurs capacités socio organisationnelles et leur sens d'initiative.

Description du projet – étape et activité

Étape : politique et planification globale				
Objectifs : la population en général et les structures locales sont impliqués dans la phase d'identification et de planification du projet ; des projet viables et réalisables sont élaborés et un financement trouvé.				
Changements constatés : <ul style="list-style-type: none"> - l'importance accordée à la problématique de la gestion de déchets solides - l'intérêt suscité auprès des quartiers voisins - la sensibilisation des habitants des zones touchés par le programme - l'ambition de mettre certains quartiers en réseau et vers une organisation fédérative Pas constaté (ibid.) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté de la mairie d'assumer le rôle de MDO. ▪ Une politique et stratégie cohérente sur le genre 				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1- Réunion de démarrage du projet dans chaque quartier	GTIH + Comités	Identifier besoins Identifier moyens Formuler projet	État des lieux Analyse participative des problèmes Réunions sessions	Cadre logique Arbre problèmes/solutions SWOT
2- Signature des protocoles d'accord	GTIH + Comités	Désigner responsabilités		Protocole signé
3- Élaboration d'un chronogramme d'activités sur les activités de renforcement organisationnel, de l'approvisionnement des chantiers, de la réalisation des travaux et des activités de suivi du projet	GTIH + Comités	Planification, sensibilisation,	Réunions de planification Sessions de sensibilisation	de contrat
4- Collecte des données de base (socio-économique et environnementale)	GTIH	Impliquer, intéresser et sensibiliser la population	Sessions	Réunions Statuts Procès verbaux
5- Formations : en gestion de caisse, en hygiène publique et santé communautaire	GTIH	Assurer la compétence nécessaire au sein des populations	Session de formation	de Matériel didactique
6- Mobilisation de la population pour sa contribution aux travaux physiques	Comités	Assurer l'implication des bénéficiaires		Réunions de quartier
7- Réunions inter comités chaque trimestre	GTIH + représentants comités			

Ce nouveau projet poursuit l'action d'assainissement et de développement intégré des quartiers populaires à Cap-Haïtien entreprise par le GTIH entre 1999 et 2002.

Les activités de suivi du projet sont coordonnées par un comité de pilotage formé des responsables de PROTOS et de GTIH. Sur le terrain, des rencontres hebdomadaires de l'équipe de terrain sont organisées autour des points suivants :

- Avancement des travaux par quartier (quantitatifs) et difficultés rencontrées ;
- Planification des travaux versus disponibilités budgétaires ;
- Animation du quartier et comportement des comités ;
- Séances de formation en développement communautaire ;
- Préparation réunion inter comités (agenda).

Étape : financement				
Objectifs : la base financière des ressources locales propres pour assurer les services de base en assainissement est là				
<i>Changements constatés:</i> Une comptabilité adaptée est mise en place au GTIH Décentralisation partielle de la comptabilité au bureau de GTIH au Cap Haïtien Capacité de gestion financière et de recherche de financements des partenaires de terrain renforcées ; quelques contacts des comités avec des autres bailleurs (potentiels) ont été établis.				
<i>Pas constaté :</i> Un début d'implication des autorités décentralisées				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Élaborer des mécanismes de contributions locales	GTIH Comités	La recherche des mécanismes et modalités de la contribution locale à la réalisation des travaux	réunions	protocole
la mise à disposition des fonds prévus	PROTOS GTIH		Instructions Contrôle	contrat
la finalisation des rapports destinés au bailleur de fonds	GTIH PROTOS	rapportage	Collaboration avec GTIH	Contrat protocole
Administration financière	GTIH (PROTOS)	Bonne gestion		- Manuel de procédure financière - Audit

Étape : conception des ouvrages à réaliser et identification des quartiers				
Objectifs : la réalisation de services de base dans le secteur d'assainissement répond aux besoins identifiés				
<i>Changements :</i> la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée				
<i>non constaté :</i> la volonté de la mairie à s'impliquer dans le processus.				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. L'identification des zones d'intervention	Comités	-Collecte de demandes -amener les demandes au conseil (comité de	Sessions de discussion	

		pilotage)		
	GTIH	-Appuyer les comités		
2. Étude de faisabilité technique et sociale, choix de l'option technique et études techniques	GTIH et comités	-analyse technique et location précise -intermédiation sociale -participer aux constats (descendre sur le terrain)	Étude Accompagnement : réflexion avec la communauté sélectionnée concernant les choix	Sessions de formation
3. La planification des ouvrages	1. GTIH 2. Comités	Participation à la planification et l'actualisation régulière (harmoniser les approches et profiter des synergies)		

Étape : Réalisation des ouvrages

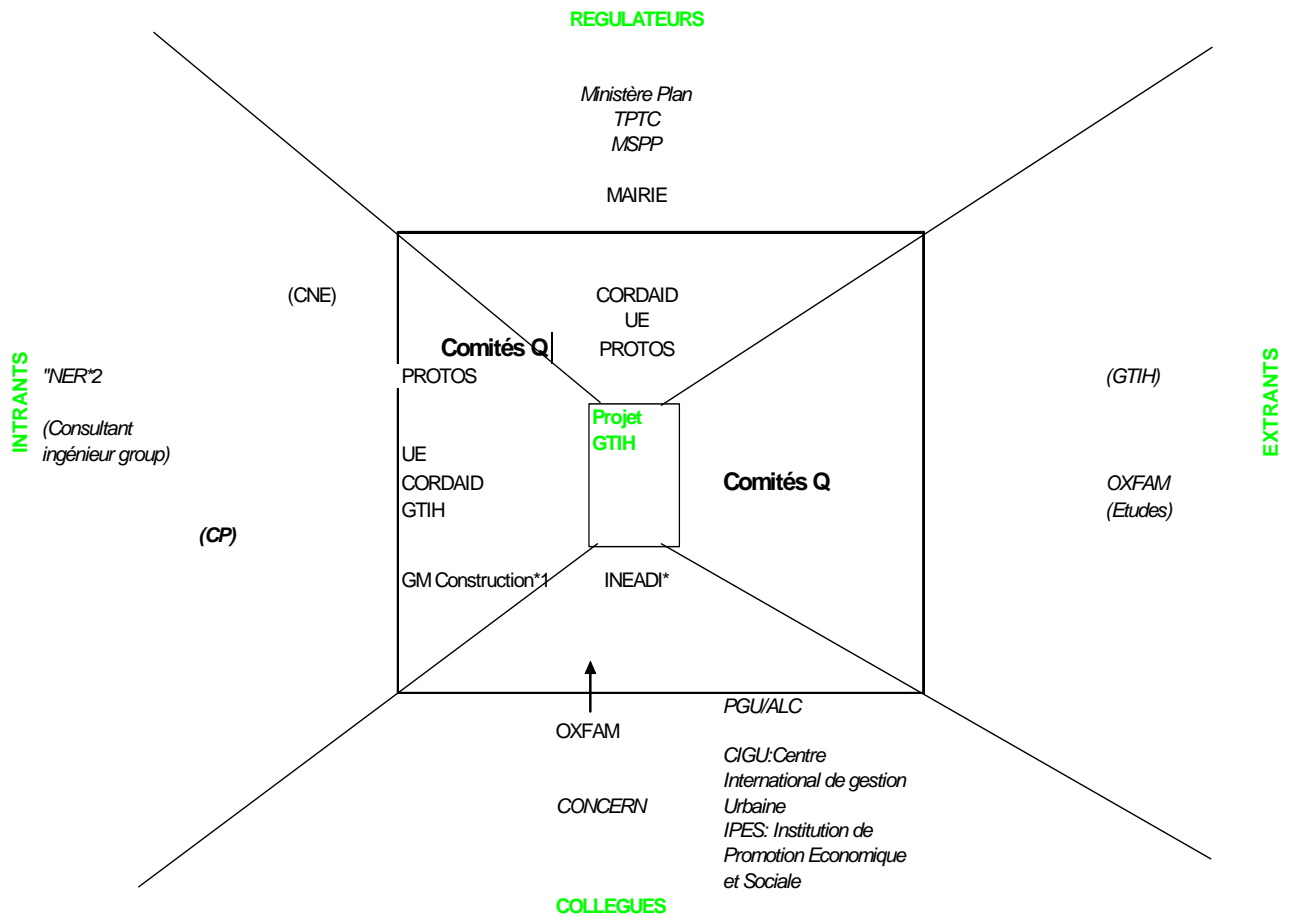
Objectifs : La réalisation des ouvrages d'assainissement est faite d'une manière efficace et efficiente

Changements : réelle augmentation de l'implication des comités dans la responsabilité d'exécution = évolution de maître d'oeuvre vers maître d'ouvrage

Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1- Élaboration d'un chronogramme d'activités sur l'approvisionnement des chantiers et la réalisation des travaux	GTIH + Comités			Protocole Contrats Rapports de réunions Rapports de visite
2- Sélection des ouvriers qualifiés	Comités	Assurer la compétence nécessaire au sein des populations	Entretiens Test	Acte constitutif
3- Formation des boss locaux	GTIH	Assurer la compétence nécessaire au sein des populations	Sur le terrain : apprentissage avec technicien	
4- Sélection et choix des fournisseurs de chantier	Comités + GTIH	Contrôle et supervision	Réunions Visites	
5- Signature de contrats de livraison	GTIH	Mise en place tissu social	réunions	
6- Approvisionnement des chantiers	GTIH	Assurer le respect des termes du contrat	Visites de terrain Réunions	

Étape : Exploitation				
Objectifs : pérennisation des ouvrages à caractère public				
Changements : Le projet est encore en étape de réalisation ; on constate déjà le fonctionnement d'un contrôle social et une prise en charge de responsabilité de suivi par les comités de quartier.				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Renforcement des comités	GTIH	Mise en place de structures durables	réunions	Protocole Acte constitutif
Mettre en place des structures fédératives	GTIH + comités	''	réunions	Protocole Acte constitutif

Institutionogramme :



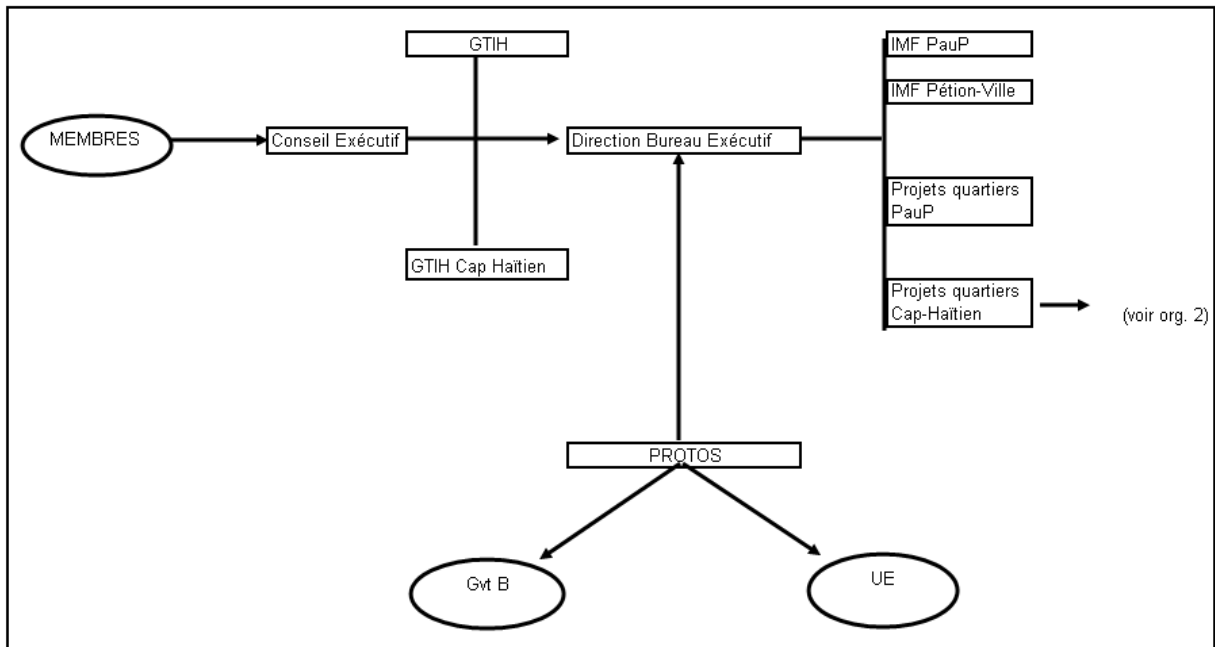
*Institut d'Education et d'Appui au Développement Intégré,
 *1Structures créées mais pas fonctionnelles, ramassage de déchets
 NER: Fonds Privé de Construction.

*2

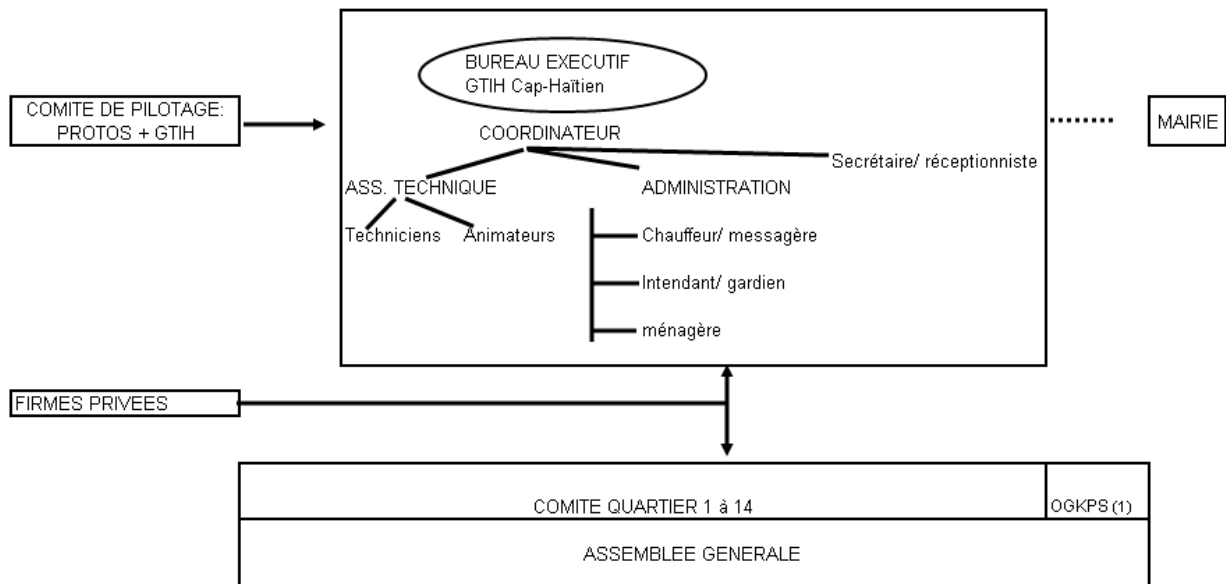
Notez que les comités de quartiers, à part d'être vu comme bénéficiaires (extrants) figurent aussi à cheval entre intrants et régulateurs, ce qui est un bon indicateur du fait qu'il y a un vrai processus d'appropriation du programme par la population, à travers leur structures locales.

Organigrammes:

ORGANIGRAMME GTIH 1 (construit avec équipe GTIH Cap-Haïtien)



ORGANIGRAMME 2: PROGRAMME Cap-Haïtien



(1) Regroupement d'une centaine d'organisations populaires

Guide des interviews

Comprendre l'acteur impliqué dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage

1. Statut juridique :

ONG local, personnalité juridique par communiqué conjoint, publié dans le Moniteur

2. Structure de décisions :

Hiérarchique, décisions par délégation de Port-au-Prince, consultation avec staff après consultation des partenaires de terrain

5. Membres (H/F) :

Membres : 10 plein temps

7 Hommes

3 Femmes : 1 animatrice
1 secrétaire réceptionniste
1 ménagère

6. Niveau de compétence (nombre de personnel, budget, planification des activités, pourcentage d'activités en dehors du projet, nombre de personnel) et évolution (question d'effectivité) :

Compétence technique : Excellente (ingénieurs, techniciens)

Compétence sociale : Excellente

Compétence politique : Faible

5. Sensibilité au genre (voir personnel, connaissance méthodes spécifiques, ...) :

- Faible, début de changement fait par PROTOS avec GTIH : session de deux jours avec une spécialiste engagée par PROTOS;
- Plutôt fort dans certains groupes de base

6. Appui par PROTOS ou pas (depuis quand ?) :

- Contact depuis années 90, collaboration depuis 2003 (voir introduction)
- En plus, jusqu'en 2000 le directeur de GTIH était membre du conseil de direction de Comité PROTOS Haïti, alors filiale de PROTOS en Haïti

8. Contribution propre (apport local) dans le projet (financier, personnel, nature, ...) : est-ce que cet apport est raisonnable, quelle est l'appréciation de l'acteur :

Pas de fonds propre. Autres Bailleurs : Cordaid, Union Européenne

SITUER L'ACTEUR DANS LE SCHEMA DES ACTEURS voir Institutionogram

Description (questions qui aideront à décrire et systématiser les expériences)

8. Identification du rôle et responsabilités de l'acteur par rapport à la réalisation des ouvrages (détermination par un cadre juridique/administratif ? ou par le projet ?) :

Intermédiaire entre Bailleurs de Fonds et Bénéficiaires :

- Appui technique et renforcement organisationnel
- Porte-parole auprès des Bailleurs

9. Identification de la position de l'acteur vis-à-vis d'autres acteurs: travailler ensemble avec qui et quand ? Participation dans des fora ou cadres de concertation : quels cadres, quel rôle :

Voir Institutionogram.

Remarquez le montage de quelques structures horizontales société civile/ privé marchand par l'intermédiaire de GTIH

10. Identification de l'implication dans le processus (quel étape de la maîtrise d'ouvrage : planification et politique, financement, conception, réalisation, exploitation, ou toutes les étapes ?) :

Implication de GTIH :

- Conception et planification/ politique : très forte, après concertation avec les bénéficiaires, sur demande d'intervention des structures bénéficiaires préexistantes
- Financement : forte responsabilité de GTIH, délégation « détail » aux structures de base
- Réalisation : bonne implication des structures de base avec appui technique de GTIH, prise en charge partielle du long terme
- Exploitation : structures de base avec suivi de GTIH

11. Relation avec PROTOS (qualifié le type de relation)

12.

Appréciation (questions qui aideront à comprendre les effets)

Protocole de partenariat financier et stratégique

12. Rôle de PROTOS dans le programme (facilitateur, entrepreneur, interface) :

Partenariat financier et stratégique

- Compétences politiques de PROTOS et expérience avec politique genre à utiliser davantage
- PROTOS = Intermédiaire de financement
= facilitateur de réflexion
= appui de suivi financier

13. Qui prend les décisions finales dans le programme ?

GTIH dans le cadre de l'accord, prend les décisions organisationnelles. Les décisions finales vis à vis des Bailleurs sont à PROTOS

14. Appréciation des autres acteurs : est-ce qu'ils jouent leur rôle, quel est leur légitimité ?

Les structures de base sont légitimes comme structures préexistantes, formées de façon « démocratique et traditionnelle » par les leaders de la zone. Elles développent des activités pour la population entière des zones géographiquement déterminées. Elles cherchent à responsabiliser toute cette population. Une certaine continuité dans les structures indique l'intérêt et la confiance de la population

15. Est-ce que tous les acteurs essentiels sont impliqués ? (Question d'effectivité) :

La mairie, structure qui devrait être la première concernée par ces problèmes d'assainissement urbain est complètement absente. Elle est clairement une entité politique, mais dépassée complètement comme structure administrative appelée à gérer une ville. Elle n'a pas les moyens

financiers et les compétences techniques. Son seul rôle existe à procurer les autorisations aux acteurs de la société civile

15 bis : accès aux informations :

Est-ce que l'acteur comprend la démarche du programme, est-ce que l'acteur a accès aux informations fiables, correctes, ... (Quels sont les mécanismes, ...) ? Est-ce que tout le monde est au courant des contrats/décisions, ...

- L'information PROTOS – GTIH – structures de base est complète et transparente
- L'information structure de base – population et de type informative et éducative
- L'information vers la mairie est limitée au strict minimum dans le temps et le volume
- Les protocoles et contrats sont discutés et partagés avec tous les concernés.

RECONSTRUCTION DES ACTIVITES DE L'ACTEUR ET L'APPUI

Description

16. Quelles étaient les activités (par étape) dans le processus de la maîtrise d'ouvrage dans lesquelles l'acteur était impliqué ?

Voir fiche technique

17. Comment est-ce que l'acteur a été appuyé par PROTOS (ou un autre organisation), et avec quels outils ?

- Intermédiaire financier
- Préparation et formation dossier
- Suivi
- Réflexions stratégiques
- Élaboration POA

Outils : cadre logique; plan opérationnel

18. Est-ce qu'ils ont remarqué une sensibilité par rapport au genre ?

Très peu. En théorie et réactif sur question et au niveau du bureau central à Port-au-Prince. En 2004 GTIH a participé à un « workshop sur gender and empowerment » organisé par PROTOS. Le coordonnateur, l'ingénieur, un animateur et une animatrice du Cap-Haïtien ont participé, mais il n'y a pas encore une stratégie élaborée ou une dynamique visible.

- En déc. 2002, Rénold Jean a participé pour GTIH à une restitution de formation sur genre au MPP
- GTIH était aussi présent à la formation sur empowerment (avril 2003, Marigot, Lisette Caubergs), dans laquelle le thème genre avait une attention spéciale. Les participants de GTIH étaient Thomas Jacques et Rénold Jean : Thomas n'est plus directeur tandis que Rénold a quitté le pays.
- Réunion interinstitutionnelle sur genre organisé par PROTOS en avril 2003 : GTIH était présent avec les mêmes deux personnes, Eric Alabré (actuel directeur de GTIH) a participé à la rencontre pour AFVP
- Réunion interinstitutionnelle sur genre organisé par PROTOS en mai 2005 : GTIH a participé par Wedner (ing), Claudine (animatrice), Mercin (animateur) et Emmanuel Noel (assist techn)

Plusieurs comités rencontrés avaient une attitude claire vis à vis d'un changement nécessaire : Impliquer davantage les femmes dans les postes responsables. Un seul comité était représenté par des femmes, qui avaient des postes de responsable (vice-présidente et trésorière)

On peut constater que ces efforts n'ont pas porté beaucoup de résultats : des gens qui ont quitté l'organisation, souvent, les participants aux formations ne sont pas en mesure de partager les acquis avec l'équipe, on choisit souvent les responsables, pensant qu'ils vont transférer et dynamiser le sujet, donc on néglige un peu les animateurs de terrain quoiqu'on a fait des efforts dans ce sens les dernières années.

19. Est-ce que l'appui a été identifié dans un contrat ?

Il y a un protocole signé entre PROTOS et GTIH et des contrats entre GTIH et les structures de base.

20. Est-ce que ces activités se faisaient sur base d'un contrat ?

Par rapport à un cadre de référence dans le dossier du projet

21. Qu'est-ce que l'acteur a pu réaliser : quels sont les changements qu'il a pu constater (au niveau personnel, pour son organisation, au niveau de réalisation, au niveau de la société)

- Début d'appropriation réelle par les structures locales
- Contacts entre les quartiers les quartiers avoisinants

22. Qu'est-ce qu'il a appris ? Qu'est-ce qu'il a fait avec cette connaissance ? (Voir question d'impact : Évidence et qualité des initiatives prises par les collectivités territoriales et les organisations renforcées (en hors du contexte du projet et/ou secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement))

- Ce que les acteurs locaux attendent surtout de GTIH : appui socio organisationnel dans le respect, être traité comme des partenaires sérieux et ensuite un appui financier
- Incapacité de répondre à toutes les demandes : nécessité d'élaborer des critères de choix.

23. Accès à l'argent à dépenser : qui gère, quelles procédures ?

Comptabilité centrale à Port-au-Prince.

Gestion de caisse à Cap-Haïtien

Gestion de petite caisse par les structures de base

Les normes de la comptabilité, exigés par les bailleurs de fonds, sont respectées et les outils nécessaires mis en place. Un audit est prévu

Appréciation

24. Contraintes : lesquels et comment gérés ? Manque de capacités chez l'acteur ou pas ?

- Incapacité par la mairie de jouer son rôle et méfiance des structures de base vis à vis de la mairie. Difficile à gérer par GTIH (ou PROTOS) vu l'instabilité politique en générale et les élections imminentes en particulier
- Effet multiplicateur : les quartiers avoisinants qui ont les mêmes problèmes sollicitent aussi l'appui du GTIH²⁰

²⁰ En tout cas il y aurait 65 quartiers pauvres et bidonvilles identifiés au Cap-Haïtien

GTIH le gère par une politique de concentration géographique et une transparence avec les nouveaux postulants. Sous certaines conditions les postulants sont mis sur la liste d'attente (proximité géographique, structures sociales préexistantes, garantie de participation)

- Limitation de fonds et de ressources humaines

25. Points forts et moins forts relatif à l'appui (compétences du personnel, méthodes, outils, pertinence de l'appui, clarté, ...)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Respect mutuel entre GTIH et comités • Compétence technique • Approche participative • Compétence sociale GTIH 	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence financière • Compétence politique de GTIH et des comités • Non intérêt autorités locales • Progrès genre

26. Respect de vos besoins et intérêts dans l'eau et l'assainissement ?

Réponse claire et efficace à des besoins réels et identifiés par la population

27. Utilisation d'expertise locale (efficacité)

Toute l'expertise est locale et elle est efficace

28-29 Choix technologique, bonne ou pas (durabilité)

Selon les ingénieurs les choix technologiques sont adéquats. Je ne peux en juger

FONCTIONNEMENT DES structures mises en place : cadres de concertation, comités d'eau, ...

Description

30. Quels mécanismes et/ou opportunités existent-ils pour discuter et dialoguer avec d'autres acteurs ?

Il y en a plusieurs :

- Assemblée générale
- Réunions inter comités et de façon ponctuelle des visites mutuelles des comités
- Le comité de pilotage

31. Statut juridique du cadre (ou seulement dans le cadre du programme) Qui détermine l'agenda, qui décide et comment ?

Fixé dans le dossier de projet (avec cadre logique), protocole entre GTIH et PROTOS et des contacts entre GTIH et les comités de quartier (pour structures décision, agenda : voir fiche technique, étapes)

32. Les membres (H/F) – les procédures de sélection ; 33. Niveau de compétence (nombre de personnel (H/F), planification des activités, pourcentage d'activités dans le projet et en dehors du projets) et évolution (question d'effectivité) :

Composition équipe GTIH Cap-Haïtien

- Plein temps :
 - Coordinateur
 - Assistant technique
 - Techniciens chantiers
 - Animateurs (1F)
 - Secrétaire réceptionniste (F)
 - Comptable
 - Messenger
 - Ménagère (F)
 - Gardien
- Contractant :Technicien

Les engagements se font en application du manuel de procédure; il n'y a pas de directives sur l'équilibre genre.

Comités :

Conseil de direction	de	Nombre total De membres	Femmes total	Femmes en poste responsabilité ²¹
Comité 1		7	1	0
Comité 2		9	2	2 : Trésorière et vice trésorière
Comité 3		7	1	1 : Trésorière
Comité 4		7	3	1 : vice présidente
Comité 5		9	2	0
Comité 6		8	3	1 : Trésorière
Comité 7		7	2	1 : Secrétaire
Comité 8		9	2	0
OGKPS ²² Conseil :		9	4	2 Vice-présidente, trésorière
OGKPS Comité projets :		5	2	2

34. Est-ce que tous les acteurs sont impliqués ? (Question d'effectivité)

Sauf la Mairie, tous les acteurs sont réellement impliqués (voir fiche technique)

35. La communication des décisions et des responsabilités se fait comment ? (Stratégies, outils, ...)

Par des réunions à 3 niveaux :

- Comités/ GTIH
- GTIH/ inter comités
- Comité de pilotage

36. La gestion de l'argent et le montage financier (durabilité)

²¹ Présidente, vice-présidente, trésorière, secrétaire

²² Regroupement de structures de quartiers qui existe depuis une vingtaine d'années et qui regroupe une centaine de groupements

La gestion financière se fait par GTIH Port-au-Prince et par délégation au Cap-Haïtien avec suivi de PROTOS.

Il y a des procédures et outils adéquats (consolidés dans un manuel de procédure financière)

Appréciation

37. Le but/objectif de ces structures à leurs avis

Pour GTIH (en ordre d'importance donné de concert par l'équipe de GTIH et les représentants de 6 comités) :

- Appui socio organisationnel
- Appui planification
- Appui recherche de fonds
- Encadrement et formation en gestion
- Appui animation, appui technique construction, faciliter les contacts avec les autorités, appui technique assainissement

Pour les Comités :

- Assurer la responsabilité pour leurs zones
- Sensibiliser et organiser la population pour la prise en charge de leur avenir en général et des réalisations du projet en particulier

38. Appréciation du fonctionnement et de la qualité du débat ? Bonne instrument ? (Question d'effectivité)

Les débats auxquels j'ai participé étaient ouverts, bien modérés et productifs

39. à 49.

Pour les points 39 à 49 il est trop tôt pour donner une réponse. Les rencontres avec les responsables de GTIH et des structures de base ainsi que les visites de Terrain semblent cependant indiquer un démarrage d'un processus d'appropriation et de transfert de compétences vers les structures de base et la population.

Les structures locales sont « tolérées » par les autorités locales, sans pour autant être inventoriées, enregistrées ou reconnues. Certaines ont le statut d'association, d'autres fonctionnent de façon informelle. Les autorités nationales ne s'en occupent pas du moment qu'elles ne se politisent pas.

Les ONG sont obligées de se faire reconnaître par les ministères du Plan, Intérieur et Extérieur (communiqué conjoint) et doivent obtenir les autorisations des autorités communales pour les activités qu'elles entreprennent dans les communes

L'impact est déjà considérable dans les zones touchées qui ne sont cependant qu'une fraction de la totalité (environ 50.000 personnes touchées sur une population d'à peu près 400.000).

La non implication de la mairie et les faibles attentes de la population à ce sujet sont un frein à l'impact global à long terme et ceci devrait être sujet de recherche et de réflexion.

Dans la plupart des cas les comités gèrent d'autres activités dans leurs zones, d'ordre social, culturel, sportif. Certains ont des contacts avec d'autres ONG (OXFAM, CONCERN, CARITAS).

Maîtrise d'ouvrage: gtiH Cap-Haïtien	
ACTUELLE	ONG + Partenaires de Base par Quartier (Structures Pré-existantes)
IDEALE	MAIRIE + Partenaires de Base en "fédération"
PERSPECTIVE REELLE	Partenaires de Base en Fédération

6.1.3 UEBH BASSIN VERSANT DES MOUSTIQUES

Introduction

UEBH

L'Union des Églises Baptistes d'Haïti a monté une organisation dans le Nord-ouest, ODRINO : Organisation de Développement Rural Intégré du Nord-ouest, pour ses oeuvres de développement à travers les églises (santé, éducation, eau, développement rural).

Pour le projet étudié ODRINO travaille avec des structures locales érigées par et pour le projet : comité d'eau potable et comité d'irrigants. Selon les responsables²³, le projet a permis à la population de gérer le projet en collaboration avec les autorités décentralisées, dans ce cas les 3 CASEC (...) qui dépendent de la mairie de Port de Paix.

Le contrat entre les comités et la mairie est bonne mais peu régulière dû à la distance et la séparation saisonnière par la rivière. Les 3 CASEC cependant sont activement impliqués. Les structures de gestion du projet (aussi bien la composante eau potable que composante irrigation) sont citées au niveau régional et national comme preuve que tels projets peuvent être gérés par la population cible. Durant la réunion de restitution on s'est posé la question s'il faut dans ce cas vraiment viser le transfert à la mairie de la MDO, ou s'il serait plus logique et efficace de garder la situation actuelle. L'exemple est cité que les soins de santé hospitaliers en Belgique sont en partie pris en charge, depuis des siècles, par l'église catholique à travers des religieuses.

Dans cette zone on peut déjà constater des changements au niveau de vie dans les familles : augmentation de revenu par l'irrigation, pour les hommes qui restent davantage sur place au lieu d'émigrer vers la République Dominicaine pour les saisons de coupure de cannes à sucre, mais aussi pour les femmes. Ceci aide à la réalisation d'un meilleur équilibre de genre. Maintenant les femmes qui travaillent comme contractuelles pour le projet, dans les champs touchent le même salaire que les hommes. Ainsi l'attitude des gens, utilisateurs et responsables des structures locales, vis à vis de l'eau et son utilisation a changé et on en fait une utilisation beaucoup plus consciente.

Le rôle de l'organisation intermédiaire (ici UEBH) doit être transitoire selon le responsable. Une fois le projet mis en place la durabilité doit être assurée par les bénéficiaires. Ceci semble se réaliser, le comité de gestion du premier système d'irrigation par exemple se réunit depuis 18 ans et il y a une présence moyenne de 25 personnes. PROTOS a apporté l'expertise technique et l'expertise en ingénierie sociale. La population locale est organisée et prête à prendre en charge les projets. Les relations avec les autorités régionales et nationales seront déterminées par la politique et sont imprévisibles pour le moment

Vu qu'il y a pas eu de visite sur place on pas tous les renseignements pour remplir complètement la fiche technique. Elle est donc partielle.

²³ Nous n'avons pas été sur place, mais rencontré un coordinateur de comité (et président de CASEC, structure sub-communale) ainsi que le consultant technique Américain du projet

	UEBH Bassin Versant Des Moustiques
STATUT	ONG
PROJET	Irrigation sur la rivière Des Moustiques dans une perspective de GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau).
FINANCEMENT	UE (LO2002) -PROTOS, gouvernement belge
Durée	Oct. 04 à Sept 06 (PA 04-07)
PARTENAIRES INTERMEDIAIRES	PROTOS, UEBH-ODRINO

Description du projet – vue globale

Pays : HAITI ; 27735 KM ² ; Pop : 8.3 million ; accès eau potable : 29 % ²⁴	
Région : Département du Nord Ouest, Commune de Port de Paix, 8 ^{ème} section communale : localités de Poste Métier, Passe Catabois, Rosette	
Projet : <i>Appui à la gestion équitable, participative et durable de l'eau dans le Nord-ouest d'Haïti.</i>	
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des conditions de vie des gens travaillant la terre dans le bassin versant de la rivière Moustiques, département du Nord Ouest. - la valorisation optimale des ressources naturelles, tout en préservant l'écosystème et les intérêts des générations futures, - le renforcement des acteurs locaux de développement
Objectifs spécifiques	Sécuriser la production alimentaire dans le bassin versant de la rivière Moustiques à travers une valorisation optimale de l'eau.
Résultats/effets attendus	R.1. 15.000 personnes dans le Nord-ouest ont un accès durable à l'eau

²⁴ Source : Rapport Indice Développement Humain 2005, Banque Mondiale, données 2003

Niveau stratégique :	<p>potable et l'assainissement, 10.000 personnes ont un accès à des systèmes d'irrigation.</p> <p>R.2. La capacité de gestion et la position de la population impliquée sont renforcées avec une attention spéciale pour la position des démunis dans la totalité du groupe cible.</p> <p>R.3. UEBH est renforcé sur le plan organisationnel et institutionnel</p>
Niveau opérationnel	<p>R.1. 15.000 personnes dans le Nord-ouest ont un accès durable à l'eau potable et l'assainissement, 10.000 personnes ont un accès à des systèmes d'irrigation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compléter l'inventaire des points stratégiques - exécution des plans d'action sur 3 points d'eaux stratégiques (dont : installation d'un pompe à Beauchamp) - finalisation de la réhabilitation du système de Passe Catabois - étude topographique à Cabaret - commencer avec la réhabilitation du système de Cabaret - finaliser les plans « as built » des systèmes de Poste Métier, Passe Catabois et Cabaret - réhabilitation de 10 canaux d'irrigation <p>construction d'un barrage souterrain</p> <p>R.2. La capacité de gestion et la position de la population impliquée sont renforcées avec une attention spéciale pour la position des démunis dans la totalité du groupe cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement, formation et évaluations des comités d'eau - accompagnement, formation et évaluation des comités de canaux et l'association d'irrigants - formations pour les producteurs dans la zone sur l'utilisation de l'eau, la protection des ressources hydriques, des techniques agricoles - collaboration avec des groupements de femmes pour la production des arbres fruitières et de leur plantation dans les zones de sources. <p>R.3. UEBH est renforcé sur le plan organisationnel et institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux formations autour de la gestion des eaux (selon les opportunités). - Échange avec les autres partenaires de PROTOS - Formation autour de empowerment, genre, la gestion des connaissances - Renforcement au niveau des stratégies d'assainissement - Élaborer des projets pilotes autour d'assainissement. - Réflexions autour de la GIRE et de la collaboration avec les autres acteurs <p>Renforcement des capacités techniques, administratives et de gestion de UEBH.</p>
Groupe cible	- Une grande partie de la population du bassin versant (environ 23,500 personnes)
Bénéficiaires	La population du département du Nord-ouest, particulièrement celle du bassin versant des moustiques et les différents acteurs impliqués dans une approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau)

Bénéficiaires indirects	Toute la population du Nord-Ouest environ 35000 personnes
Autres organisations impliqués	ODRINO, avec l'appui de UEBH et PROTOS.
Approche	<p>L'approche du projet est alors participative dans le sens du partage de responsabilités entre les groupes cibles et les autres acteurs impliqués dans le projet. Les cadres du projet donnent un appui aux processus d'analyse, de prise de décisions, d'organisation et de planification, mais les décisions finales restent la responsabilité des groupes cibles concernés, pour autant qu'elles restent conformes à la logique du projet.</p> <p>Elle se réalise essentiellement par ces aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation active et équitable des différentes couches de la population locale, avec un accent particulier sur l'engagement actif des femmes à tous les niveaux de décision; • Le renforcement de structures locales de décision, exécution et gestion, qui reflètent cette large participation; • Le renforcement de l'association d'irrigants, qui permet d'aborder la problématique de la disponibilité et de la gestion d'eau au niveau du bassin versant ; • La valorisation des connaissances et du savoir faire présents dans la zone d'intervention (point de vue technique et organisationnelle); • L'articulation efficace, claire et responsabilisante entre les différents acteurs : usagers, comités de canaux, comité d'eau potable, association d'irrigants, autorités locales, le service technique déconcentré; • Le respect pour les intérêts des générations futures, notamment en ce qui concerne la préservation de l'environnement.
Maître d'ouvrage délégué	<p>Selon concept : MARNDR, DDA, Les autorités locales</p> <p>En réalité : ODRINO, UEBH, avec transfert progressif vers Mairie (en préparation nouvelle Loi Cadre régissant la matière)</p>
Maître d'œuvre	<p>PROTOS</p> <p>ODRINO</p> <p>UEBH</p> <p>Comités d'IRRIGANTS</p>
Cadre institutionnel pour la gestion du programme	
Équipe d'exécution	<p><u>Ingénierie sociale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • temps partiel : <ul style="list-style-type: none"> - PROTOS : coordination expatrié (20%), - ODRINO : agronome (50%), 1 technicien agricole, 2 animateurs expérimentés (66%), - 2 animateurs en formation, 1 ingénieur en formation, et une femme de ménage, technicien en chef (66%). - 4 techniciens dont 2 en formation, 1 gardien, 1 responsable de stock, 2 chauffeurs. <p>Il revient de la philosophie de ODRINO de chercher à renforcer les compétences locales et d'intégrer plusieurs cadres moyens locaux dans le personnel du projet, quelques-uns à titre d'apprentis. La coordination</p>

	de cette équipe est faite par l'administrateur (33%) - UEBH : l'ingénieur expatrié (40%). <u>Collaboration</u> : MARNDR (DDA), MP (UTSIG), CICDA
--	--

La méthodologie utilisée repose sur les principes suivants :

- renforcer les capacités des groupes cibles pour qu'ils puissent prendre en main leur propre développement ;
- chercher des articulations entre les différents acteurs pour un meilleur partage des rôles et des responsabilités et ainsi assurer la durabilité institutionnelle ;
- s'inscrire dans le processus de décentralisation et dans la loi-cadre sur la gestion de l'eau en créant une association d'irrigant, représentative pour la population ;
- articulation entre les différentes fonctions de l'eau pour obtenir une compréhension du concept GIRE et une conscientisation sur l'équilibre fragile ;
- une attention particulière pour assurer la durabilité environnementale ;
- une attention particulière pour les aspects genre pour avoir un impact plus grand au niveau social.

Description du projet – étape et activité

Étape : politique et planification globale				
Objectifs : Le projet vise d'un part de renforcer les acteurs locaux et d'autre part, de favoriser la concertation pour arriver à une gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin versant.				
Pour faciliter à l'association de jouer son rôle de maître d'ouvrage délégué, ODRINO, avec l'appui de UEBH et de PROTOS, l'assistera avec des activités spécifiques :				
<ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur les mécanismes de communication autour de ce projet (fréquence et type de communications) - choix du (des) représentant (es) pour intégration dans le comité de pilotage et dans le comité d'accompagnement à la mise en œuvre du projet. Le choix des femmes est encouragé, - formation sur les concepts de maîtrise d'ouvrage, - élaboration d'un calendrier d'intervention, - rencontres semestrielles du comité de pilotage, - rencontre chaque 2 mois du comité d'accompagnement à la mise en œuvre, - implication de l'association dans l'organisation des formations. 				
Pour jouer son rôle organisateur de l'irrigation au niveau du bassin versant, et de chercher des compromis entre les différents comités d'amont et d'aval, des activités spécifiques sont prévues :				
<ul style="list-style-type: none"> - collecte d'informations sur la disponibilité de l'eau dans la partie amont - suivi sur l'utilisation de l'eau (quantités et fins) dans la partie amont - débat au sein de l'association pour réactiver la mémoire collective quant au tour d'eau dans le passé - débat sur la faisabilité de restaurer un tour d'eau 				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
- Sélection d'une unité géographique : le bassin versant de la rivière Moustiques	ODRINO UEBH PROTOS	Identifier besoins Identifier moyens Formuler projet	Formation et sensibilisation Réflexion	Cadre logique plan d'action

- Des activités de renforcement et d'intégration des acteurs clés.	ODRINO, UEBH Les producteurs			
- Des activités techniques liées aux diverses fonctions de l'eau (eau agricole, eau dans le cycle hydrologique).	UEBH MARNDR DDA-NO BAC UTSIG			

PROTOS collabore avec UEBH-ODRINO depuis plusieurs années dans la gestion intégrée de l'eau. PROTOS prend la responsabilité finale de ce projet à la demande explicite de ODRINO, pour avoir une bonne expérience de gestion de dossiers sujets à des procédures administratives et financières strictes, pour disposer d'une méthodologie GIRE que ODRINO veut s'approprier. ODRINO veut renforcer ses compétences au niveau de la gestion du cycle de projets, et ceci sous guidance de PROTOS.

Certaines activités de suivi seront continuées par l'équipe de ODRINO. En partenariat avec PROTOS, le programme de GIRE continue et peut dégager les fonds nécessaires pour les suivis jugés importantes (suivi sur le débit des sources, sur la végétation, sur la rentabilité des jardins, ...)

Étape : financement				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Élaborer des mécanismes de contributions locales	ODRINO Association Irrigants PROTOS	La recherche des mécanismes et modalités de la contribution locale à la réalisation des travaux	réunions	protocole
- La mise en valeur des jardins - Financement et réparations des ouvrages Suivi agronomique	ODRENO DDA Associations d'Irrigants			
la finalisation des rapports destinés au bailleur de fonds	PROTOS	rapportage		

PROTOS est le demandeur du projet. Il est responsable du dossier vis-à-vis de l'Union Européenne. Il est chargé de veiller à la méthodologie de mise en œuvre, les aspects transversaux, la gestion du programme, les contacts avec le bailleur de fonds, la finalisation des rapports.

PROTOS collabore avec UEBH-ODRINO depuis plusieurs années dans la gestion intégrée de l'eau. PROTOS prend la responsabilité finale de ce projet à la demande explicite de ODRINO, pour avoir une bonne expérience de gestion de dossiers sujets à des procédures administratives et financières strictes, pour disposer d'une méthodologie GIRE que ODRINO veut s'approprier. ODRINO veut renforcer ses compétences au niveau de la gestion du cycle de projets, et ceci sous guidance de PROTOS.

ODRINO est le partenaire local et le responsable de la mise en œuvre du projet. Il est appuyé au niveau technique et logistique par un conseiller de UEBH.

ODRINO a été créé par UEBH comme organe de réalisation de projets de développement. ODRINO a déjà fait preuve de ses capacités d'encadrement et de mobilisation des groupes défavorisés qui veulent investir dans leur propre développement. L'appui technique et logistique de UEBH fait de ODRINO un partenaire avec de bonnes capacités d'exécution.

CICDA est associé au projet à travers des différentes activités :

- le projet de formation des cadres d'ONG et de DDA dans la gestion sociale de l'eau : les cadres d'ODRINO y participeront et pourront augmenter leurs capacités dans les thèmes offerts
- le GRI (organe de réflexion créé par CICDA, qui met ensemble les différents acteurs dans le domaine de l'irrigation): les réflexions et échanges effectués dans le cadre de cet espace de réflexion et de concertation peuvent également alimenter les réflexions du projet.
- le matériel développé et en cours de développement par CICDA sera utilisé dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'un matériel pédagogique (diagnostics des systèmes d'irrigation, accompagnement des associations), et des modules de formation (création, structuration et fonctionnement d'une association d'irrigants, ...)

UTSIG (Ministère de la Planification) est associé au projet pour ses compétences en matière de cartographie et SIG. A partir des données disponibles à l'UTSIG et avec des vérifications des données sur le terrain, plusieurs cartes seront développées. Il s'agit d'une carte du bassin versant à échelle 1/25,000, une carte des 15 périmètres à l'échelle 1/10,000 et une carte de la zone où sera construit le barrage souterrain à échelle 1/2000.

Étape : conception des ouvrages à réaliser et identification des villages				
Changements :				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée ▪ la volonté de la mairie à s'impliquer dans le processus est acquise. 				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
- le projet de formation des cadres d'ONG et de DDA dans la gestion sociale de l'eau : les cadres d'ODRINO y participeront et pourront augmenter leurs capacités dans les thèmes offerts	CICDA PROTOS	-Collecte de demandes -amener les demandes au conseil (comité de pilotage) -discuter 'leurs' demandes devant le comité de pilotage	Sessions de formation et discussion	
- Création d'espaces de réflexions,	MARNDR	Espace de réflexions	Appui par	

de concertations et d'échanges dans le cadre	CICDA (GRI)	et de concertation	PROTOS à travers des formations (y inclus harmonisation des approches)	
- développement et mise en œuvre d'un matériel pédagogique et des modules de formation.	MARNDR (CICDA) PROTOS	- diagnostics des systèmes d'irrigation, - accompagnement des associations - création, structuration et fonctionnement d'une association d'irrigants, ...	-étude, Accompagnement : réflexion avec la communauté sélectionnée concernant les choix -accompagnement par PROTOS	Sessions de formation
3. La planification des ouvrages	MP (UTSIG) CICDA PROTOS	1.Participation à la planification et l'actualisation régulière (harmoniser les approches et profiter des synergies)	Présence dans le comité de pilotage	

Étape : Réalisation des ouvrages				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Formation d'un comité de pilotage avec les responsables de PROTOS, de ODRINO et des représentants de l'association d'irrigants et de la DDA.	PROTOS ODRINO DDA Ass. Irrigants	- Assurer le suivi des grandes lignes du projet - veiller au respect de la logique d'intervention présentée dans ce dossier, de la planification et du budget, et à la conformité du projet pour ce qui concerne les stratégies sectorielles nationales et le cadre légal haïtien. - Organiser un espace d'échange sur la méthodologie, les approches et les objectifs de la GIRE.		Plan d'action rapports semestriels
Formation d'un comité de gestion du projet avec les responsables de PROTOS et de ODRINO.	PROTOS ODRINO	Veiller au du bon déroulement du projet	Réunions trimestrielles de suivi conjoint des activités de terrain, d'assurance au respect des budgets prévisionnels.	Rapports trimestriels d'ODRINO et semestriels de comité
Formation d'un comité d'accompagnement à la mise en œuvre avec des représentants de l'association d'irrigants et des autorités locales.	ODRINO Ass. Irrigants Autorités locales	accompagner l'exécution du projet	- Réunions bimensuelles - Collecte de données et de fonds locaux des bénéficiaires - Sessions de mobilisation	

mise sur pied d'une équipe exécutive	ODRINO	- travailler avec les irrigants - être le maître d'œuvre, responsable de la réalisation des activités, de l'élaboration des rapports d'avancement, de la production, remplissage et analyse des fiches de suivi.	Réunions Visites de terrains	Protocole
--------------------------------------	--------	---	---------------------------------	-----------

Maîtrise d'ouvrage: uebh bassin versant rivière moustiques

ACTUELLE	Structures Locales (association d'irrigants, comités d'eau), + ONG + CASEC (avec consentement de la Mairie)
IDEALE	MAIRIE + Structures Locales
PERSPECTIVE REELLE	Structures Locales : association d'irrigants, comités d'eau + ODRINO + CASEC

6.1.4 CONCERN SAUT D'EAU

Introduction

	CONCERN SAUT D'EAU
STATUT	ONG
PROJET	« Dlo se lavi », un projet de gestion intégrée de l'eau dans la commune de Saut d'Eau.
FINANCEMENT	UE (Cofinancement), PROTOS, CONCERN
Durée	Juin 04 à Mai 08 (PA 04-08)
PARTENAIRES INTERMEDIAIRES	PROTOS, CPH

Description du projet – vue globale

Pays : HAITI ; 27735 KM² ; Pop : 8.3 million ; accès eau potable : 29 %²⁵	
Projet : « Dlo se lavi », un projet de gestion intégrée de l'eau dans la commune de Saut d'Eau	
Région : Département du Centre, Bas Plateau Central, Commune de Saut d'Eau	
Objectif global	Contribuer à la valorisation durable et équitable des ressources en eau dans la commune de Saut d'Eau.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités d'organisation et de gestion des acteurs locaux, en particulier les femmes, dans la valorisation des ressources en eau dans la commune. - Améliorer de façon durable et équitable l'accès à l'eau potable et les comportements de la population en matière d'hygiène et assainissement. - Améliorer de façon durable et équitable l'accès à l'eau d'irrigation et la mise en valeur des terres irrigables.

²⁵ Source : Rapport Indice Développement Humain 2005, Banque Mondiale, données 2003

<p>Résultats/effets attendus</p> <p>Niveau stratégique :</p>	<p>(a) <u>a situation des groupes cibles :</u></p> <p><i>Du point de vue sanitaire:</i> l'accès à l'eau potable, en qualité et en quantité suffisante, contribuera à améliorer les conditions sanitaires de l'ensemble des bénéficiaires de la commune de Saut d'Eau.</p> <p><i>Du point de vue agricole:</i> Une augmentation et une diversification de la production agricole auront non seulement un impact positif sur la sécurité alimentaire des groupes cibles, mais contribueront également à leur assurer de meilleurs revenus et à freiner l'exode rural. Ceci est particulièrement vrai pour toutes les personnes qui vivent sur les systèmes irrigués ciblés par le projet qu'ils soient propriétaires ou métayers.</p> <p><i>Du point environnemental:</i> le projet, à partir des activités programmées au niveau de l'aménagement des points d'eau ou des sources, contribuera à aider les groupes cibles à comprendre mieux le concept du cycle hydrologique, l'importance de l'assainissement et de la protection de l'environnement dans la valorisation des ressources hydrauliques.</p> <p><i>Du point de vue socio-économique:</i> la disponibilité de l'eau de bonne qualité à proximité permettra aux femmes et aux enfants de diminuer le temps consacré à la quête de l'eau. Cette corvée peut leur prendre actuellement jusqu'à deux ou trois heures par jour. Ce gain de temps devra pouvoir contribuer à leur épanouissement.</p> <p><i>Du point de vue socio organisationnel:</i> le renforcement de capacités aura des effets bénéfiques sur les groupes cibles, qui peut amener les divers acteurs à une meilleure articulation entre eux dans la perspective d'une gestion plus participative, transparente et efficiente des services sociaux (comme l'eau potable et l'assainissement)</p> <p>Le travail de sensibilisation sur la question de genre dans le développement communautaire pourra amener une nouvelle perception de la réalité homme / femme.</p> <p>(b) <u>les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou du/des partenaire(s) local/aux.</u></p> <p><i>Pour ce qui est des groupes cibles :</i> Après le projet, elles seront capables de planifier et exécuter une action, de l'évaluer, de gérer un budget, de communiquer avec leur base, de négocier avec des organisations d'appui ou des techniciens, de formuler et gérer des contrats, à gérer les conflits.</p> <p><i>Pour ce qui est du partenaire local, le CPH : L'expérience</i> du CPH en matière d'eau potable date de 1982. Ce qui a toujours été fait en matière d'assainissement ne dépassait pas, en réalité, l'environnement des infrastructures mises en place et une campagne de sensibilisation relative aux pratiques d'hygiène. La collaboration avec une ONG comme CONCERN dans le cadre de ce projet va lui offrir une occasion de réévaluer ses stratégies dans ce domaine.</p> <p>Le CPH, à travers ce projet et en collaboration avec le consortium, peut donc continuer à accumuler de l'expertise en jouant un rôle d'intégrateur / programmeur de développement, et à renforcer ses capacités de gestion du cycle de projet (impliqué dans toutes les phases). Finalement, la responsabilité de gestion financière lui permettra d'augmenter sa maîtrise à ce sujet.</p>
---	--

Niveau opérationnel	<p>1. Renforcement des capacités</p> <p>1.1 Un inventaire de toutes les organisations de base et leurs capacités a été effectué. Les capacités organisationnelles de 4 à 5 organisations de base, dont au moins une organisation de femmes, seront renforcées.</p> <p>1.2 Un plan directeur définissant l'exploitation de chacune des ressources identifiées et indiquant les priorités, est élaboré et révisé régulièrement par les autorités locales en concertation avec tous les acteurs concernés.</p> <p>1.3 Les CAEPS, les comités de gestion des points d'eau aménagés et les associations d'irrigants ont augmenté leurs compétences de gestion d'activités, de réflexion, de communication et de négociation de façon genre sensible. 25% des femmes participent activement à tous les niveaux dans les activités du projet. 50% des femmes acquièrent des connaissances et des savoir-faire relatifs à la gestion et l'exploitation efficace de l'eau.</p> <p>1.4 Mille (1000) personnes ont été formées à la gestion et à l'organisation communautaire, et sensibilisés à l'approche genre.</p> <p>1.5 Deux mille (2000) personnes ont été formées en hygiène et traitement de l'eau.</p> <p>2 Eau potable</p> <p>2.1 Les mesures nécessaires à la réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable existants sont identifiées de façon participative.</p> <p>2.2 Des structures locales sont légitimes et gèrent les Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) de Saut d'Eau, Destinville et Lamarre de façon efficace et transparente.</p> <p>2.3 Les infrastructures des systèmes d'eau potable existants à Saut d'Eau, Destinville et Lamarre sont réhabilitées et fonctionnent à la satisfaction des usagers.</p> <p>2.4 Des études de faisabilité sont réalisées pour la construction des nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable retenus dans le plan directeur.</p> <p>2.5 Au moins deux nouveaux systèmes d'adduction d'eau ont été construits à la fin du projet qui couvrent à peu près 4000 bénéficiaires soit 10% de la population de la commune.</p> <p>2.6 Les nouveaux systèmes sont gérés par des structures locales légitimes de façon efficace et transparente.</p> <p>2.7 15 techniciens ont été formés et sont employés par les CAEP pour assurer l'entretien des SAEP.</p> <p>2.8 Au moins 6 sources ont été captées chaque année pour permettre aux usagers de boire de l'eau de bonne qualité et d'abreuver leurs bêtes.</p> <p>2.9 Les sources captées sont bien entretenues et la majorité des usagers participe à l'entretien.</p> <p>2.10 Les usagers protègent l'environnement des sources aménagées.</p> <p>2.11 Un travail de systématisation sur les expériences de citernes familiales en Haïti est effectué. Des citernes de collecte d'eau de pluie (selon différents concepts techniques) sont construites pour 50 familles dans les zones qui n'ont pas de ressources naturelles en eau (Montagne Terrible et Masicot).</p> <p>2.12 La population de la commune de Saut d'Eau est sensibilisée à la gestion rationnelle de l'eau; 70% des usagers payent leur redevance pour l'eau de façon régulière et utilisent les ouvrages d'exploitation de l'eau de façon adéquate.</p> <p>2.13 Deux Mille (2000) personnes ont été formées en hygiène et traitement de l'eau. Les enfants vivent dans un milieu plus hygiénique.</p> <p>3 Irrigation</p> <p>3.1 A la fin du projet, les infrastructures des systèmes d'irrigation autour de</p>
---------------------	---

	<p>la rivière La Tombe, de la rivière Rondeau et de la source Mahotière sont améliorées permettant une extension d'environ 200 hectares des terres irriguées.</p> <p>3.2 Trois associations formelles d'irrigants comportant chacune 10% de femmes, prennent en charge les systèmes d'irrigation situés sur la rivière La Tombe, sur la rivière Rondeau et autour de la source Mahotière de façon efficace.</p> <p>3.3 Des règles de distribution de l'eau sont définies et appliquées de façon consensuelle. Un tour d'eau a été établi et approuvé par les usagers.</p> <p>3.4 La production agricole a augmenté grâce à de meilleures techniques culturales entre autres dans le domaine de la culture des légumes et du binage.</p> <p>3.5 Des alternatives de techniques d'irrigation à petite échelle (goutte-à-goutte, pompe à pédales) testées sont divulguées aux petits irrigants de la commune.</p>
Groupe cible	<p>La population de la commune de Saut d'Eau, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> -les usagers des infrastructures d'eau potable et d'irrigation (± 27.600 personnes) -les membres des structures de gestion (CAEP, comités, associations) -les organisations de base encadrées -les autorités locales
Équipe d'exécution	<p><i>Au niveau du terrain :</i> L'équipe de terrain, basée à Saut d'Eau sera composée de</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ingénieur en hydraulique, - un agronome, - deux techniciens en hydraulique rurale, - un technicien en agronomie, - trois animateurs - une infirmière expérimentée en éducation pour la santé. - Un administrateur et un comptable assureront un appui au projet pour la moitié de leur temps. <p><i>Au niveau de la coordination/suivi du programme à mi-temps :</i> - Trois coordonnateurs du CPH impliqués dans le suivi du programme pour les aspects liés à l'eau potable, l'irrigation et l'ingénierie sociale dans les 2 domaines. Pour CONCERN, le suivi du projet sera assuré par la coordinatrice des aspects "développement communautaire" et la coordinatrice des programmes de santé (expatriée). PROTOS inscrit un personnel expatrié pour la gestion du programme.</p> <p><i>Par rapport aux missions de courte durée, trois y sont prévues :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La première concerne un expert de l'approche "genre" pour un appui méthodologique aux équipes de terrain dans l'application des outils spécifiques. - La deuxième concerne un expert dans le renforcement des compétences des organisations de base basé au siège de CONCERN à Dublin qui appuiera les équipes de terrains dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un outil d'évaluation et de suivi des compétences de tous les acteurs locaux du projet, et des 5 organisations de base, partenaires du projet, en particulier. - La troisième concerne un expert en études socio-économiques, particulièrement dans le cadre de préparer et d'assurer des conditions de

	viabilité et d'autonomie des systèmes d'eau potable.
--	--

En tant que chef de file, PROTOS se responsabilise des matières suivantes:

- Assumer la responsabilité technique et financière du projet devant la Commission Européenne.
- Demander le consentement des membres du consortium avant l'envoi des documents officiels à la Commission Européenne, y compris la demande de subvention et le budget, les demandes de passation des marchés, des rapports écrits et financiers intérimaires, annuels et finaux, des rapports d'évaluation, des demandes d'amendements au contrat et/ou budget.
- Informer les membres du consortium de la réception des documents officiels de la Commission Européenne, y compris le contrat, les amendements du contrat, révisions du budget. Fournir des copies et discuter les contenus des documents avec les membres du consortium avant leurs signatures et leurs envois à la Commission Européenne.
- Assurer la disponibilité des contributions financières équivalentes à 12.5% du budget total, dont au moins 2.5% des ressources privées.
- Assurer le transfert des fonds aux membres du consortium et au partenaire local dans les délais et selon les modalités décrites dans l'Article 12.
- Assurer le transfert des fonds aux membres du consortium et au partenaire local dans les proportions requises pour mettre en oeuvre les actions qui en correspondent et en respectant les montants définis dans les lignes budgétaires pertinentes.

De façon concrète, PROTOS contribue au projet en :

- veillant à la cohérence du programme, à l'harmonisation des approches méthodologiques, aux éléments communs du système de suivi évaluation, à l'application des thèmes transversaux dans la mise en oeuvre du programme (le genre, la gestion intégrée des ressources en eau, l'articulation avec les acteurs de développement, l'empowerment)
- jouant le moteur en ce qui concerne l'élaboration des plans directeurs pour la gestion intégrée de l'eau dans la commune de Saut d'Eau,
- finalisant les rapports techniques et financiers selon les consignes du bailleur, Gérant les relations avec le bailleur.

Maîtrise d'ouvrage: Concern saut d'eau	
ACTUELLE	ONG (CONCERN + CPH) + Structure Locale émergente
IDEALE	MAIRIE + Structures Société Civile mises en place
PESPECTIVE REELLE	Comité communal (Société civile + MAIRIE) dépendamment des élections

Annexe 2

6.2 Déroulement de la mission

ACTIVITES	19-oct.	25-Oct	27-oct.	28-oct.	31-oct.		
Planification avec CAR/Haiti							
Demarrage avec Partenaires							
Camp perrin (CPH)							
Aide-memoire rapport Camp perrin							
ACTIVITES	3-Nov	4-nov.	5-Nov	19/21-nov.	derniere semaine de nov.	1ère sem. Déc.	9 à 13 déc
Cap Haïtien (GTIH)							
Rapport Cap Haitien							
Réunion avec ACE en Belgique							
CONCERN UEBH							
- Rapport, Réunion de restitution avec tous les partenaires; Rapport complet draft							
Draft rapport à ACE							

6.3 Documents consultés :

- ACTUALISATION PLAN D'ACTION 2005 : PRO/PAF/12/HAI - Partenaire : UEBH/ODRINO Date : 01/06/2005 ; Titre de l'action: *Appui à la gestion équitable, participative et durable de l'eau dans le Nord-ouest d'Haïti.*
- ACTUALISATION PLAN D'ACTION 2005 : PRO/PAF/13/HAI - Partenaire : GTIH Date : 01/06/2005 ; Titre de l'action: Assainissement dans les quartiers défavorisés des grandes villes en Haïti
- Analyse contextuelle en matière de GIRE en HAITI : Demande de collaboration et renseignements relatifs à la Phase 2 : **Etat des lieux** ; 2 septembre 2005
- Analyse Contextuelle en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- Avant-projet de Décret définissant le cadre général de la Décentralisation, les principes de fonctionnement et d'organisation des Collectivités Territoriales Haïtiennes
- COMMISSION EUROPEENNE : Programme d'appui à la production agricole en Haïti **Formulaire de demande de subvention** :Ligne budgétaire 210202
- COMMISSION EUROPÉENNE : Bureau de l'Ordonnateur National : Programme d'aide d'urgence en Haïti **Formulaire de demande de subvention** Fonds Européen de Développement
- COMMISSION EUROPEENNE : Cofinancement avec les ONGs européennes de développement Actions dans les pays en développement, ANNEXE A : (PVD) PROJETS
Formulaire de demande de subvention ORIGINAL Ligne Budgétaire B7-6000
- COMMISSION EUROPEENNE : Programme Sécurité alimentaire ONG 2002 **Formulaire de demande de subvention** Ligne Budgétaire B 7-201
- Constitution de la République d'Haïti 1987 ; Journal Officiel Le Moniteur # 36 ; Presses Nationales d'Haïti, 1987
- Évaluation de trois projets hydrauliques du CPH et de l'UEBH en Haïti, co-financés par PROTOS et l'Union Européenne, **Ginette P. Mathurin, Cédric Estienne**
- Projet Renforcement Gestion Communale Approvisionnement en Eau et Assainissement à Camp Perrin : Cellule d'Accompagnement à la Mise en Œuvre :**Acte Constitutif**
- Projet renforcement de la gestion communale de l'approvisionnement en eau et assainissement à camp Perrin : **Protocole de collaboration** Mairie de camp Perrin / Snep / cph / PROTOS
- PROTOS: étude d'évaluation – Annexe Visites de terrain : **Fiche projet**
- PROTOS: étude d'évaluation appui à la maîtrise d'ouvrage (MDO) Termes de référence mission Haïti

6.4 Rapport de la réunion de restitution ²⁶

. Évaluation transversale d'appui à la maîtrise d'ouvrage
PROTOS et ses partenaires
Rencontre de restitution
Mercredi 7 décembre 2005

Présent :

1. Eric Alabré	GTIH
2. Rosny Smarth	CPH
3. Erlande Egalité	CPH
4. Chenet Jean Baptiste	ITECA
5. Gaston Jean Louis	UEBH
6. Anne Coutteel	PROTOS
7. Gerrit Desloovere	consultant

Excusé :

8. Kerline Gustave	ITECA
9. Saul Bélizaire	CPH
10. Denise Confident	Concern

Introduction

Un petit rappel de la démarche est présenté. Depuis la rencontre de démarrage, le travail du consultant a consisté en :

- Visite de 2 projets de terrain : CPH (Camp Perrin), GTIH (Cap Haïtien)
- Rencontres et échanges avec 2 autres organisations : UEBH, Concern

Des fiches des rapports visités ont été dressés et présentés aux organisations impliquées. Une rencontre avec le bureau d'étude ACE-Europe a eu lieu en mi-novembre afin de discuter la démarche.

Présentation des résultats de l'évaluation (voir PowerPoint)

²⁶ La présentation PowerPoint est déjà envoyée

Réactions :

Sur le cas CPH :

- C'est surtout la CAMO qui participe dans les activités de projets, et qui est sujet à de nombreux conflits.
- La Mairie est très faible et n'arrive pas à jouer son rôle d'acteur principal
- Après le projet, reste à voir comment ça va se passer. Il est prévu d'accorder la gestion des systèmes à la Mairie; mais il est peu probable que ce sera possible à la fin prévue de l'actuel projet.

Tout le monde est d'accord avec le principe que cette gestion devra être attribué à la Mairie, mais certains intervenants n'y croient pas et travaillent surtout sur un renforcement de la société civile.

Il faut voir comme articuler avec l'ensemble d'acteurs. Le cadre légal n'est même pas encore au point, ils manquent encore les lois opérationnelles pour donner le pouvoir aux Mairies.

Sur le cas Concern :

- effectivement, ce comité communal regroupe les divers comités et est représentative; il jouera dans le projet un rôle d'acteur important avec lequel la gestion du projet est discuté
- mais au niveau légal, ce n'est pas cette structure qui va remplacer la Mairie pour la gestion de l'eau
- il y a un amalgame de structures (comités spécifiques, comité communal, comités des sections, comités d'habitations) et on doit veiller à bien gérer cette multitude de structures. C'est un défi pour le projet de gérer les conflits, les attentes, les luttes de pouvoir...
- à Saut d'Eau, les Maires ne sont pas trop intéressants ces derniers temps, donc plutôt un travail de renforcement des structures de société civile, pour renforcer le contrôle social

Sur le cas UEBH-ODRINO :

- le schéma doit être corrigé, la structure future de gestion des affaires d'eau n'est pas encore connue
- ORDINO, avec sa présence plus ou moins permanente dans la zone, présente une force pour être tout près et pour donner son accompagnement; est-ce qu'il présente aussi un danger pour être trop paternaliste???
- Si on regarde la gestion des hôpitaux en Belgique, ils ont été gérés pendant longtemps par des structures d'église, et ça marchait bien...

En général :

- il est vrai que l'accompagnement de structures se fait toujours en fonction de la réalité sur le terrain
- l'enjeu : comment renforcer le pouvoir de la Mairie dans un pays qui compte avec un passé et une tradition de concentration du pouvoir dans certains organes, sans participation de la société civile
- les ONG ont un choix à faire sur le terrain : renforcement de la Mairie? Ou de la société civile?? Pourquoi pas jouer sur les 2 types de renforcement??

Bottum up ou Top Down?? Dynamique du centre

Les structures proposées sont très différentes, et ont chacun leurs attributions

- le comité communal de Saut d'Eau a des attributions très large : développement de la commune (bien qu'on aura à confier cette tâche à la CASEC et CASEC une fois ces structures en place)

Acquis et à réaliser

- la finalité de MdO est évidente dans les programmes de PROTOS et de ses partenaires
- quel est l'impact sur les différents acteurs

Leçons tirées :

Comme le temps a manqué ce dernier point n'a pas pu être débattu tout à fait. Chaque organisation est invitée à formuler d'éventuels commentaires par écrit.

6.5 Rapport de réunion de démarrage :

Évaluation transversale de l'appui à la maîtrise d'ouvrage

PROTOS et ses partenaires

Réunion de démarrage

25 octobre 2005

Présence :

CPH : Rosny Smarth, Saul Bélizaire, Erlande Egalité, Samuelle Laroque

GTIH : Eric Alabré, Wedner Saintidor

Concern : Denise Confident

PROTOS: Tom D'Haeyer, Anne Coutteel

ACE-Europe: Gerrit Desloovere

La réunion commence avec une introduction sur l'évaluation : objet, objectifs, démarche et outils utilisés. Cette introduction est accompagnée d'une présentation PowerPoint (voir annexe) interrompu par des discussions réflexions. Notamment deux points sont examinés davantage : les attitudes des partenaires CPH vis à vis du GIRE et du concept MDO.

Finalement la dernière partie commune de la journée est consacrée à l'analyse de l'environnement institutionnel des partenaires en Haïti dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Positionnement par rapport au thème GIRE

1) CPH

CPH compte avec 2 *secteurs* clés :

- agriculture : avec PROTOS, CPH travaille le thème eau irrigation
- eau potable

Les *acteurs impliqués* sont les partenaires locaux, les CAEP, les associations d'irrigants, les autorités locales. Les instances étatiques concernées : SNEP, MARNDR ; un processus de transfert de gestion est en cours vers les CAEP et les associations d'irrigants. Aussi au niveau légal, des nouvelles lois sont préparées et feront, pour l'eau potable, des communes les maîtres d'ouvrages. CPH expérimente déjà ces nouvelles lois (avec beaucoup de difficultés).

Le lien entre Eau potable et Eau agriculture ?

On veut intégrer dans l'irrigation la composante protection de l'environnement :

- aménagement de ravines le long des canaux...
- plantation d'arbres

L'irrigation dans le nord-est a évolué d'un appui à l'agriculture de subsistance vers la gestion de l'eau (construction micro barrages)

2) Concern

Dans les zones où les gens demandent pour l'eau ; Concern travaille aussi sur ce thème :

- Sodo : programme dlo se lavi : aménagement des points d'eau
- La Gonâve : construction de citernes avec une grande participation des usagers. Protection de sources avec des murs secs : les habitants prennent la responsabilité de l'entretien. Pas d'organisations spécifiques qui prennent les responsabilités, mais on travaille avec les comités de village.
- PauP : collaboration avec CAMEP (modèle GRET) mais l'intervention va au-delà de l'eau et le comité gère entre autre l'eau (à St Martin : avec une fédération qui se charge de la coordination quotidienne – Concern s'est mis au bureau central).

Actions en assainissement : gestion de déchets, évacuation des eaux usées

Lien Eau potable agriculture ?

A La Gonâve : une expérience a eu lieu sur la ligne budgétaire de sécurité alimentaire : seulement eau potable. L'évaluation a été démontré que l'approche a été trop concentré sur eau potable ; la suite va intégrer d'autres aspects d'eau (impluvium pour l'abreuvement des animaux) ; irrigation goutte à goutte, ...

3) GTIH

GTIH a démarré en assainissement et en micro finance, et a intégré un volet de gestion de l'eau plus tard.

Cap haïtien : depuis 1999 : gestion des eaux usées et eaux pluviales (drainage), pavage dans des quartiers bidonvilles

26 quartiers au Cap

Processus de fédération en cours

Problème de déchets : identification de site de décharge, micro entreprises pour la collecte de déchets dans les quartiers ; à la recherche de financement pour activer ce programme

Paiement de boss : 35 % du paiement à travers le contribution des gens

Accès à l'eau potable n'est pas toujours évident et ne fait pas encore partie du programme

Réflexion au sein de GTIH pour intégrer l'eau dans les actions :

- construction citernes (Artibonite)
- irrigation (Plaine de l'arbre)

Le but est l'appropriation des infrastructures par les usagers (association d'irrigants)

GTIH se positionne comme maître d'oeuvre, en appui à l'association d'irrigants

GIRE : GTIH est partie prenante de cette approche. A Plaine de l'arbre, GTIH veut tester le contenu de GIRE, avec la logique de la responsabilité partagée, entre les gens d'aval et d'amont qui utilisent les mêmes ressources (eau sol)

Contenu du concept Maîtrise d'ouvrage

Une analyse participative démontre que les participants ont une bonne compréhension des concepts clés (maîtrise d'ouvrage, maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué et maître d'oeuvre) et que les lectures sur la réalité haïtienne dans cette matière sont concordantes.

Comme **concepts clés** pour maîtrise d'ouvrage on sort :

<i>Processus</i>	<i>Rôles</i>	<i>Compétences</i>	<i>Outils</i>	<i>But final</i>
Planification Exécution Opération Gestion	Mandataire Contrôle – supervision Responsabiliser Assistance-conseil Propriétaire Responsable final Autorité en matière de gestion	Pouvoir de gérer Capacité technique Habilité à manœuvrer	Procédures Normes Contrats Entreprises (firmes)	Appropriation Prendre en charge Reproductibilité Gestion durable

Ensuite CPH fait une intervention :

Après l'évaluation de Cédric, CPH a fait des réflexions sur son positionnement :

- à Camp Perrin, on s'inscrit dans la nouvelle loi, et CPH considère que la Mairie joue le rôle de maître d'ouvrage (délégué), mais les autres 90% sont pour compte de CPH (étude, recherche financement, exécution, passation de contrats...) et ceci vu la situation du pays (crise politique)
- on a l'impression que la définition de la maîtrise d'ouvrage (proposée à l'occasion de l'évaluation de Cédric) était beaucoup plus restreinte ; et qu'on parle maintenant de tout le processus.

On doit partir de la situation actuelle ; définir la situation idéale, et voir comment on peut progresser vers cette situation idéale.

Les multiples fonctions qu'assument aujourd'hui les ONG, c'est en absence de l'état et la situation politique.

Le rôle de régulateur doit être rempli par l'état

L'état peut encourager p.ex. Les entreprises privées et les engager comme maître d'oeuvre au lieu des ONG

MAITRISE D'OUVRAGE ?

En dernière exercice on s'est posé la question quelle instance pourrait servir comme maître d'oeuvre ; les institutions retenus sont :

- Ministères
- Conseils départementaux
- les Mairies

- les CASEC
- les associations d'irrigants ; comités d'eau, ...

Remarque que les responsabilités en relation avec le secteur Eau sont situées au sein de plusieurs ministères.

La réponse finale semble très simple selon l'un des intervenants : la maîtrise d'ouvrage doit être au niveau des ministères et on doit donner délégation à des niveaux où c'est approprié.